



Agrément/Habilitation

N° HA-2022 19MESRI/ANAQ-SUP/SE/DIPriv/nmf

DEPARTEMENT : Institut MERCURE

SPECIALITE : Gestion

MEMOIRE

Présenté par

Malick FAYE, Modou NDIONE, Oumar NDIAYE

Pour l'obtention du diplôme de

Licence Professionnelle en FINANCE-COMPTABILITE

**Sujet : LA PECHE ARTISANALE FACE AU DEFIS DE LA COVID-19
AU SENEGAL**

Président du jury : Aly Ngone NGOM	Docteur en informatique	SUPDECO
Encadreur : Malick MANE	Docteur en sciences économique	SUPDECO
Membre du jury 1 : Fernand DAGOUDO	Intervenant en finance	SUPDECO
Membre du jury 2 : PAPA OUSSEYNOU MBAYE	Doctorant en mathématiques	SUPDECO

Année 2020-2021

DEDICACE

Ce projet de fin d'étude est dédié :

A nos parents, pour tous les sacrifices, leur amour, leur tendresse, leur soutien et leurs prières,
tout au long de nos études,

A nos chers frères et sœurs pour leur encouragement permanent, leur soutien moral et pour
leur appui

A nos tuteurs pour leur accueil chaleureux.

REMERCIEMENTS

Le présent travail n'est pas seulement le fruit de nos propres efforts, mais aussi les efforts de certaines personnes à qui nous exprimons nos vifs remerciements :

Nous remercions nos très chers parents. Ils n'ont jamais dit non à nos exigences et n'ont cessé de nous encourager, nous donner des conseils, nous soutenir et financier nos études.

Nous tenons à exprimer toute notre reconnaissance à notre encadreur, Dr. Malick MANE, pour sa patience, sa disponibilité et surtout ses judicieux conseils qui ont contribué à alimenter notre réflexion. Nous le remercions également de nous avoir encadrés, orientés, aidés et conseillés pour la réalisation de ce travail.

A Mme Dior SENE

A Mme Maimouna FAYE

A Mme Medina Camara

A M. Thierno Amadou NGOM

A M. Chris Gael MALONGA

A Mme GUEYE

A Tous nos formateurs à Sup De Co, nos dérives et agitations ne vous ont jamais empêché de nous léguer les connaissances tant utiles à notre formation.

Qu'ils trouvant dans ce travail l'expression de nos profondes gratitudees.

SIGLES ET ABREVIATIONS

ADEPA : Direction Exécutive de l'Association Ouest Africaine pour le Développement de la Pêche Artisanale

ADPEM : Association de la Promotion de la Pêche et de la Défense de l'Environnement Maritime

ADPEM : Association de la Promotion de la Pêche et de la Défense de l'Environnement Maritime

AMP : Aires Marines Protégées

CAEP : Centre d'Assistance d'Expérimentation et de Vulgarisation pour la Pêche Artisanale

CLPA : Conseil local de Pêche Artisanale

CNCAS : Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal

CNCR : Conseil Nation de Concertation et Coopération des Ruraux

CNPS : Collectif National des Pêcheurs artisans du Sénégal

CONIPAS : Conseil National Interprofessionnel de la Pêche Artisanale au Sénégal

CRODT : Centre de Recherches Océanographiques

DOPM : Direction de l'Océanographie et des Pêches Maritimes

DPM : Direction des Pêches Maritimes

FENAGIEMS : Fédération nationale des mareyeurs du Sénégal

FENAGIEPECHE : Fédération Nationale des GIE

GAIPES : Groupement des Armateurs et des Industriels de la Pêche

GAIPES : Le Groupement des Amateurs et Industriels de la pêche au Sénégal

GIE : Groupement d'intérêt économique

GIMES : Groupement Interprofessionnel des Mareyeurs Exportateurs du Sénégal

INN : (pêche) Illicite, Non déclarée et Non réglementée

IPAR : Initiative prospective Agricole et Rural

IRD : Institut de Recherche pour le Développement

MEPC : Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération

MPEM : Ministère de la pêche et de l'économie Maritime

OEPS : Observatoire Economique de la Pêche au Sénégal

OMS : Organisation Mondial de la Santé

ONG : Organisation Non Gouvernemental

PA : Pêche Artisanale

PAMEZ : Projet d'appui à l'innovation technologique pour l'amélioration des techniques de pêche

PAPEC : Projet d'appui de la pêche artisanale sur la petite côte

PI : pêche Industrielle

PROPAC : Programme d'appui à la pêche artisanale en Casamance

SDPST : Services Départemental des Pêches et de la surveillance de Thiès

UPAMES : Union Nationale des Mareyeurs Exportateurs du Sénégal

VEC : Valeur Economique Commerciale

ZEE : Zone Economique Exclusive

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Tableaux :

Tableau 1: Répartition de l'échantillon selon le sexe..... 35

Tableau 2: Répartition de l'échantillon selon le type d'acteur..... 35

Schémas et graphiques :

Schéma 1: Circuit de distribution de la pêche artisanale..... 31

Graphique 1: Graphique l'impact de la covid-19 sur la pêche artisanale..... 36

Graphique 2: Graphique sur le comportement des recettes pendant la covid 37

Graphique 3: Graphique sur la fréquentation en mer pendant la covid..... 38

Graphique 4: Graphique sur les mesures d'accompagnement de l'Etat..... 39

Graphique 5: Graphique sur le Nombres de personnes bénéficiés..... 40

Graphique 6: Graphique sur l'efficacité des mesures que l'Etat a mises en place..... 41

RESUME

Ce mémoire, s'inscrivant dans l'obtention du diplôme de licence de licence en comptabilité finance et ayant pour thème « La pêche artisanale face aux défis de la Covid-19 au Sénégal ». La covid-19 s'est transformée en un choc économique dans beaucoup de pays faisant appel à des stratégies de riposte. Pour limiter ses conséquences, le Sénégal a instauré l'Etat d'urgence, avec l'interdiction des transports interurbains, un couvre-feu de 20h à 6h et la fermeture des frontières. Ces mesures se sont transformées en de véritables contraintes pour la pêche artisanale. Les systèmes de pêche artisanaux sont tributaires, dans le cadre de leur fonctionnement, d'un ensemble de conditions notamment la libre circulation des pêcheurs dans les eaux maritimes sénégalaises, l'accès aux centres de débarquement, la fluidité des systèmes de transports inter-régionaux, interterritoriaux et aéroportuaires. Les mesures que l'état du Sénégal a mises ont eu la particularité de bouleverser le fonctionnement de ces systèmes de production et de distribution. Ces mesures ont des effets négatifs sur les systèmes de productions et de distributions : perturbations des heures de travail, problèmes d'accès aux zones de pêche, réduction du temps de pêche, restriction des libertés et opportunités du pêcheur et baisse relative des prises, perturbation de la chaîne de distribution relative au ralentissement du mareyage des produits halieutiques. Par conséquent, les acteurs de la PA ont dû faire face à de véritables contraintes financières. Les résultats de l'étude ont montré l'absence de stratégies d'accompagnement de l'Etat aux acteurs de la pêche artisanale.

SOMMAIRE

DEDICACE	i
REMERCIEMENTS	ii
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	iii
LISTE DES ILLUSTRATIONS	v
RESUME	vi
SOMMAIRE	vii
PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE ET REVUE DE LA LITTERATURE	3
CHAPITRE 1 : CADRE THEORIQUE.....	5
CHAPITRE 2 : REVUE DE LA LITTERATURE.....	12
DEUXIEME PARTIE : CADRES METHODOLOGIQUE ET ANALYTIQUE	21
CHAPITRE 1 : CADRE METHODOLOGIQUE.....	23
CHAPITRE 2 : CADRE ANALYTIQUE	35
CONCLUSION.....	48
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	viii
ANNEXE	xi
TABLE DES MATIERES	xii

INTRODUCTION

La pandémie de covid-19 qui a frappé le monde à partir du début de l'année 2020 a surpris la plupart des états de la planète. Elle est sans aucun doute l'événement majeur de santé publique qui a marqué les êtres humains, les sociétés et les esprits dans le monde. En l'espace de quatre mois, le virus apparu en chine, considérée comme le foyer primaire de la covid-19, a franchi tous les frontières et a fait à ce jour plus de 4 millions de malades dont 302493 décès ; d'où la proclamation par l'OMS de « Pandémie » et la « déclaration de Guerre » à l'échelle mondiale contre le virus (OMS, 2020). Le lourd bilan humain et économique est, la première de nos préoccupations, mais nous nous inquiétons aussi des problèmes posés par cette situation d'urgence, notamment pour celles et ceux qui sont les plus exposés à ses conséquences graves, comme les personnes âgées, les malades chroniques, ménages pauvres, les personnes sous-alimentées et les habitants des zones rurales reculées qui n'ont accès à aucun services et soutien, ces problèmes amplifient le risque de la pandémie.

En Afrique, tous les gouvernements ont adopté des mesures de santé publique, notamment le confinement et d'autres mesures exceptionnelles dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pour réduire la propagation du virus. La chute soudaine de l'activité humaine avait des conséquences sur l'environnement et l'utilisation/exploitation des ressources naturelles notamment la pêche.

Le Sénégal a, depuis le 02 mars 2020, rejoint la liste des pays touchés par la covid-19. Le pays comptabilise à ce jour 14044 cas déclarés dont 3663 patients sous traitement et 292 décès. Des mesures d'endiguement de la crise sanitaire sont prises dès le 23 mars 2020 relatives à l'état d'urgence (couvre-feu de 20 heures à 6 heures sur l'étendue du territoire national, limitation des déplacements interrégionaux et inter-agglomérations) et à la fermeture des frontières terrestres, aériennes et maritimes. Elles ont été complétées par un programme de résilience économique et sociale, afin de renforcer le système de la santé (mesures barrières) et soutenir les ménages, la diaspora et les entreprises (MEPC, 2020). Toutes ces mesures, bien qu'effectivement mises en œuvre par les populations et les entreprises, n'ont pas encore totalement montré leur efficacité face au « nouvel ennemi commun du monde » qui continue de gagner du terrain au Sénégal. Si l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) affiche une faible létalité (3%) de la Covid-19 malgré sa morbidité très élevée (OMS, 2020), les économistes prévoient des perspectives incertaines avec une crise économique dont les conséquences financières, économiques, sociales, politiques seront similaires, sinon pire, que

celles de la crise de 2008. La pandémie est responsable des ralentissements notés à l'échelle mondiale dans les systèmes productifs économiques et sociaux, notamment dans les secteurs d'activités en résonance avec la mondialisation (Thierry H., 2020). La crise sanitaire de COVID-19 s'est ainsi transformée en un choc économique dans beaucoup de pays faisant appel à des stratégies de riposte pour limiter ses conséquences. Des initiatives, portées par des acteurs de développement (Etats, partenaires techniques et financiers, institutions de recherche, société civile, organisations paysannes etc.), sont prises à différents niveaux : national, sous régional et mondial (Vall E. et al, 2020, Thierry, 2020, Banque Mondiale, 2020, GRI-COVID19-ARCES, 2020). Elles partagent toutes le même objectif : répondre à l'urgence sanitaire et économique de la manière la plus efficace et pragmatique possible.

Ainsi, notre étude consiste à analyser l'effet de la covid-19 sur la pêche artisanale au Sénégal. Nous tenterons également dans cette perspective de faire une analyse de l'environnement et le diagnostic du secteur de la pêche artisanale dans ce pays. Dans cette optique notre étude s'articulera autour de (02) parties dont la première va traiter du cadre théorique de l'étude du sujet. Cette partie sera scindée en deux (02) chapitres à savoir le cadre théorique de l'étude et la revue de la littérature. En seconde et dernière partie nous allons étudier le cadre méthodologique et analytique composée aussi de deux chapitres à savoir respectivement le cadre méthodologique et le cadre analytique.

**PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE ET
REVUE DE LA LITTERATURE**

Dans cette partie, l'objectif est d'étudier les effets de la covid-19 sur la pêche artisanale. Il s'agira de voir en détail le cadre théorique de la question de l'étude et la revue littéraire. Cette recherche peut également être utile aux étudiants, aux cadres et acteurs de la pêche, ainsi qu'à toute autre personne intéressée par la pêche artisanale.

CHAPITRE 1 : CADRE THEORIQUE

Dans ce chapitre, nous allons voir en premier lieu dans quel contexte est centré notre sujet d'étude afin de faire une description analytique de claire de la situation théorique et actuelle de ce dernier. Ainsi le dégagement du contexte devrait nous permettre d'exposer clairement la problématique. En second lieu nous allons dégager le cadre d'étude qui va nous permettre d'abord de poser la question de recherche qui sera déduite de la problématique ensuite nous allons ressortir l'objectif générale de notre sujet d'étude avant de formuler nos hypothèses.

1.1. Contexte et problématique

1.1.1. Contexte

La COVID-19 est une maladie mondiale infectieuse provoquée par le coronavirus le plus récent découvert, le SRAS-CoV-2. Apparue à Wuhan (Chine) fin 2019, la maladie s'est rapidement propagée à travers le monde, perturbant profondément les activités essentielles aux besoins humains, comme la pêche et les systèmes alimentaires, et menaçant les moyens d'existences des personnes qui vivent. La pandémie de coronavirus est une crise mondiale qui touche tous les pays et nécessite une action internationale et soutenue. En l'espace de quatre mois, le virus apparu en chine, considérée comme le foyer primaire de la covid-19, a franchi tous les frontières et a fait à ce jour plus de 4 millions de malades dont 302493 décès ; d'où la proclamation par l'OMS de « Pandémie » et la « déclaration de Guerre » à l'échelle mondiale contre le virus (OMS, 2020). Le lourd bilan humain et économique est, la première de nos préoccupations, mais nous nous inquiétons aussi des problèmes posés par cette situation d'urgence, notamment pour celles et ceux qui sont les plus exposés à ses conséquences graves, comme les personnes âgées, les malades chroniques, ménages pauvres, les personnes sous-alimentées et les habitants des zones rurales reculées qui n'ont accès à aucun services et soutien, ces problèmes amplifient le risque de la pandémie. Bien que la covid-19 ne touche pas directement les produits de la mer, le secteur halieutique est soumis aux effets indirects de la pandémie en raison de l'évolution de la demande des consommateurs, de l'accès au marché ou de problèmes logistiques liés aux restrictions imposées aux transports et aux frontières. Cette situation aura, à son tour, des conséquences néfastes sur les moyens de subsistance des pêcheurs et aquaculteurs, ainsi que sur la sécurité alimentaire et la nutrition des populations qui dépendent fortement du poisson et autres produits aquatiques pour combler leurs besoins en protéines animales et en micronutriments essentiels.

La pandémie et les perturbations qui se déroulent sur le plan des échanges commerciaux, des voyages et des marchés réduire la disponibilité et la production de denrées alimentaires. La crise liée à l'épidémie a fortement impacté par le secteur de la pêche en Europe. Celui-ci a été marqué par les mesures de confinement qui ont empêché certains pêcheurs d'exercer leur activité mais aussi par une autre crise de la demande liée à la fermeture des criées, des restaurants et des marchés de producteurs, ainsi qu'aux changements des habitudes de consommation des Européens et à la réduction de la demande internationale. Cette situation place la majeure partie des pêcheurs européens et toute la filière des produits de la mer dans une situation économique sociale critique. En effet elle a contraint certains pêcheurs à vendre leurs produits à un prix dérisoire, les empêchant de rentabiliser leurs sorties en mer et les condamnant à rester à quai. La crise liée à l'épidémie de coronavirus n'impacte par tous les pêcheurs de la même façon. Les petits pêcheurs c'est-à-dire les pêcheurs artisanaux dont les marchés locaux constituent souvent le principal débouché ont été les plus impactés. La covid19 s'est transformée en un choc économique partout en Afrique faisant appel à des stratégies de riposte pour limiter ses conséquences. Pour endiguer la propagation de la pandémie, le

Sénégal a instauré l'Etat d'urgence, avec l'interdiction des transports interurbains, un couvre-feu de 20h à 6h et la fermeture des frontières.

Extrait du discours du président de la république du 23 mars 2020

« Ce soir, mes chers compatriotes, et je vous le dis avec solennité, l'heure est grave. La vitesse de progression de la maladie nous impose de relever le niveau de la riposte. A défaut, nous courons un sérieux risque de calamité publique. En conséquence, en vertu de l'article 69 de la Constitution et de la loi 69-29 du 29 avril 1969, à compter de ce soir à minuit, je déclare l'état d'urgence sur l'étendue du territoire national. Le gouvernement, les autorités administratives et l'ensemble des services de l'Etat concernés prendront toutes les dispositions nécessaires à l'application sans délai du décret sur l'état d'urgence. J'ordonne les forces de défense et de sécurité de se tenir prêtes en vue de l'exécution immédiate et stricte des mesures édictées sur l'étendue du territoire national. Conformément à la loi sur l'état d'urgence, ces mesures donneront en particulier aux autorités administratives compétentes le pouvoir :

De réglementer ou d'interdire la circulation des personnes, des véhicules ou des biens dans certains lieux et à certaines heures ;

D'interdire, à titre général ou particulier, tous cortèges, défilés, rassemblements et manifestations sur la voie publique ;

D'ordonner, la fermeture provisoire des lieux publics et lieux de réunions ;

D'interdire, à titre général ou particulier, les réunions publiques ou privées de quelque nature qu'elles soient, susceptibles de provoquer ou d'entretenir le désordre. Ces mesures, non exhaustives, pourraient évoluer en fonction des circonstances. Elles sont assorties d'un couvre-feu sur l'étendue du territoire national, de 20 heures à 6 heures. Une limitation, et au besoin une interdiction, sera imposée au transport de voyageurs de région à région. Le

Ministre en charge des Transports, en rapport avec le Ministre de l'Intérieur et des Forces Armées, prendra les dispositions nécessaires à l'application de cette mesure, y compris en milieu urbain. Conformément à l'article 77 de la Constitution, je saisisrai l'Assemblée nationale d'un projet de loi habilitant le Président de la République à prendre, pour une durée de trois mois, des mesures relevant du domaine de la loi, afin de faire face aux impératifs d'ordre budgétaire, économique, social, sanitaire et sécuritaire de la lutte contre le COVID19.

Dans ce cadre, j'ai déjà entamé les consultations avec les Institutions de la République. Je les poursuivrai demain avec l'opposition parlementaire. Je tiens, en particulier, à l'approvisionnement régulier du pays en produits médicaux et pharmaceutiques. Il en est de même pour les denrées de première nécessité. Le gouvernement mettra en œuvre des mesures de lutte contre toute hausse induite des prix. Je suis également soucieux des effets de la crise sur l'économie nationale. Pour en atténuer l'impact, j'ai créé un Fonds de riposte et de solidarité contre les effets du COVID19, FORCE-COVID-19, qui sera doté de 1000 milliards de FCFA. Ce Fonds sera alimenté par l'Etat et toutes les bonnes volontés. Je lance un appel à tous, au secteur privé et aux partenaires bilatéraux et multilatéraux, afin qu'ils apportent leur soutien au FORCE-COVID-19. Les ressources du Fonds serviront entre autres, à soutenir les entreprises, les ménages et la diaspora. Une enveloppe de 50 milliards sera consacrée à l'achat de vivres pour l'aide alimentaire d'urgence. Des mesures fiscales générales et spécifiques seront également prises en soutien aux entreprises. Au titre des mesures générales, il sera accordé une remise partielle de la dette fiscale constatée au 31 décembre 2019 due par les entreprises et les particuliers, pour un montant global de 200 milliards. S'agissant des mesures spécifiques, elles bénéficieront aux secteurs les plus affectés par la crise du Covid-19, en particulier l'hôtellerie, la restauration, le transport et la culture. Ces mesures seront également étendues à la presse, compte tenu des changements induits dans ses grilles de programme et du rôle de service public qu'elle joue dans le contexte de la crise. Les Ministres en charge des

Finances et de l'Economie prendront les dispositions nécessaires à l'application de ces mesures. Mes chers compatriotes, L'état d'urgence que je déclare aujourd'hui n'est pas une fin en soi. Il ne s'agit pas également d'arrêter l'activité économique. Il répond à un péril imminent si nous ne redoublons pas d'effort. Face au péril, l'état d'urgence nous donne les moyens de renforcer nos rangs et d'intensifier nos efforts de lutte pour vaincre notre ennemi commun. Je rappelle que le virus porteur de la maladie ne se déplace pas de lui-même. Il circule à travers les personnes qui le portent, qui le déposent dans différents endroits et qui le transmettent ainsi à d'autres. Par conséquent, en limitant nos déplacements et nos rassemblements, nous arrêtons la circulation du virus. Si nous le faisons, nous avons la chance de gagner le combat contre le COVID-19. Par contre, et je vous le dis avec franchise, si nous continuons de faire comme si de rien n'était, le virus va se propager de façon encore plus massive et plus agressive. Et malgré leur dévouement, nos personnels de santé seront alors débordés et ne pourront plus contenir la situation. C'est le pire des scénarios. Nous ne le souhaitons pas. Alors, j'en appelle à une prise de conscience nationale sur la gravité de la situation. J'en appelle à la responsabilité de chacun et de chacune. J'en appelle à l'esprit citoyen et patriotique de toutes et de tous. Limitons nos déplacements. Evitons les rassemblements de quelque nature qu'ils soient. »

Ces mesures se sont transformées en de véritables contraintes pour les systèmes productifs économiques, notamment la pêche artisanale. Les systèmes de pêches artisanaux sont tributaires, dans le cadre de leur fonctionnement, d'un ensemble de conditions notamment la libre circulation des pêcheurs dans les eaux maritimes sénégalaises, l'accès aux centres de débarquement, la fluidité des systèmes de transports inter-régionaux, interterritoriaux et aéroportuaires. Les mesures d'atténuation du choc sanitaire au Sénégal ont eu la particularité de bouleverser le fonctionnement de ces systèmes de production et de distribution. Les bouleversements observés dans les systèmes productifs sont relatifs aux perturbations des heures de travaux, aux problèmes d'accès aux zones de pêche, à la réduction du temps de pêche, à la restriction des libertés et opportunités du pêcheur et la baisse relative des prises. A ces problèmes, s'ajoutent la perturbation de la chaîne de distribution relative ralentissement du mareyage national et sous régional des produits halieutiques. Le retrait des banabananas, et clients de la chaîne de mareyage et le gel des exportations ont grandement contribué à ces dérèglements. Par conséquent, les acteurs de la pêche PA (pêcheurs, mareyage, transformatrices) ont dû faire face à de véritables contraintes financières. L'absence quasiment de banabananas, de la clientèle dans les circuits de distribution et le gel des

exportations auraient fortement affecté la situation financière des acteurs de la PA. Le retour sur investissement des acteurs est ainsi très incertain. Certains ont été même contraints d'aller en chômage technique.

La pêche est l'activité consistant à capturer des animaux aquatiques (poisson, crustacés, céphalopodes, etc.) dans leur biotope (océans, mers, cours d'eau, lacs, mares). Au Sénégal la pêche joue un rôle stratégique dans la sécurité économique, alimentaire et sociale, en termes de création d'emplois, de richesses et d'équilibre de la balance commerciale. Elle contribue à hauteur 7,1% au PIB du secteur primaire en 2017 (MBALLO, 2018). Sa valeur commerciale est ainsi évaluée à hauteur de 272466 milliards de franc CFA en 2018 et elle emploie directement ou indirectement plus de 600 000 personnes (DPM, 2018), voire plus comme le rappelle le Pr Demba Sow (2015) entre « 1 600 000 à 2 000 000 de personnes sont dépendantes du secteur ». La pêche maritime qui réalisait une production de 524 851 tonnes de produits halieutiques en 2018 est structurée autour de deux types : la pêche industrielle (PI) totalement tournée vers l'exportation (avec une part de 24 % des débarquements) et la pêche artisanale (PA) qui assure 76 % des mises à terre (DPM, 2018) et fournit les 94 % des 600 000 emplois directs et indirects (Sow, 2015). En plus de sa contribution aux exportations (21 614 tonnes réparties en produits transformés (92 %) et frais (8 %) la pêche artisanale contribue à la sécurité alimentaire (56 % des débarquements et 48 % des 38 924 tonnes transformées artisanalement au Sénégal). Elle participe aussi à la stabilité socioéconomique d'une bonne partie des communautés du littoral occupant les principaux maillons (pêche, mareyage, transformation), en plus des dynamiques annexes allant des porteurs, micro mareyeurs (lag-lagal), aux transporteurs et autres acteurs connexes : charretiers (boromsarettes) et détaillant dans les marchés (urbains et ruraux), notamment les quais de débarquement.

Nous avons donc là un ensemble de travaux qui devraient nous permettre d'appréhender conceptuellement la réalité des effets de la covid-19 sur la pêche.

1.1.2. Problématique et question de recherche

Le secteur de la pêche, particulièrement la pêche artisanale est confrontée présentement à d'énormes difficultés consécutives à un accroissement inconsidéré de la pression sur les ressources halieutiques entraînant de plus en plus de pénurie. Cette raréfaction s'explique aussi par le développement de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et l'octroi de licences de pêche à des navires étrangers. C'est dans ce contexte, auquel s'ajoutent

des difficultés d'acquisition de licences par les pêcheurs artisanaux pour accéder aux zones de pêche des pays de la sous-région (Sow, 2015), que surgit la pandémie de Covid-19. En conséquence, l'offre de produits halieutiques en pleine campagne de pêche 2020 se trouve ainsi réduite et confrontée aux défis du développement des systèmes halieutiques artisanaux.

Les mesures d'atténuation du choc sanitaire au Sénégal, notamment l'état d'urgence et la fermeture des frontières, ont eu la particularité de bouleverser le fonctionnement des systèmes de pêches artisanaux, par là même l'économie sénégalaise. En effet, nous l'avons rappelé, les systèmes de pêche artisanaux sont tributaires d'un ensemble de conditions notamment la libre circulation des pêcheurs dans les eaux maritimes sénégalaises, l'accès aux centres de débarquement à certaines heures, la fluidité des systèmes de transports inter-régionaux, interterritoriaux et aéroportuaires.

Le couvre-feu de 20h à 6h du matin limite la stratégie habituelle des pêcheurs qui est d'embarquer au milieu de la nuit pour débarquer tôt le matin sur les quais de pêche afin de s'assurer le bon déroulement du mareyage à l'intérieur du pays. Ce dispositif auxquels sont habitués les pêcheurs se voit ainsi modifié à la suite de l'état d'urgence, lequel confère aux pouvoirs déconcentrés (préfecture, gouvernance) la latitude de prendre des mesures idoines pour limiter la propagation du virus au niveau territorial. Parmi ces mesures, figurent la fermeture partielle et/ou l'ouverture alternative des quais de pêche et espaces de débarquement au profit des opérations de désinfection et de nettoyage.

Nous nous sommes intéressés à la pêche artisanale face aux défis de la covid-19. La question principale retenue dans notre recherche est donc la suivante :

Question principale :

Quel est l'effet de la covid-19 sur la pêche artisanale au Sénégal ?

- Question spécifique 1 : Quel est l'effet de la covid-19 sur les chaînes de production et de distribution des produits halieutiques ?

Question spécifique 2 : Quel est l'effet de la stabilité socioéconomique des communautés littorales tributaires de la pêche artisanale ?

- Question spécifique 3 : Les mesures d'accompagnement que l'Etat a mis en place sont-elles efficaces ?

1.2. Objectifs et hypothèses

1.2.1. Objectifs et de recherche

- L'objectif général

Déterminer l'effet de la covid-19 sur la pêche artisanale.

- Les objectifs spécifiques

Objectif spécifique 1 : Analyser les effets sur les chaînes de production et de distribution des produits halieutiques affectaient par la covid-19.

Objectif spécifique 2 : Diagnostiquer l'effet de la covid-19 sur la stabilité socioéconomique des communautés littorales tributaires.

Objectif spécifique 3 : Analyser les mesures d'accompagnement que l'Etat a mise en place.

1.2.2. Hypothèses de travail

Hypothèse générale :

La covid-19 a un effet négatif sur la pêche artisanale au Sénégal.

Hypothèse spécifique

- Hypothèse spécifique 1 : Les chaînes de productions et de distributions sont confrontées à d'énormes difficultés consécutives.
- Hypothèse spécifique 2 : La covid-19 a un effet négatif sur la stabilité socioéconomique des communautés littorales tributaires.
- Hypothèse spécifique 3 : Les mesures mise en place par l'Etat sont inefficaces.

Conclusion

En somme, cette section de notre étude permet de ressortir la problématique liée à l'impact de la covid-19 sur la pêche particulièrement la pêche artisanale.

De plus nous avons aussi donné la principale et celles des spécifiques de notre étude nos objectifs de recherches. Ce qui nous a permis d'émettre des hypothèses.

CHAPITRE 2 : REVUE DE LA LITTERATURE

Dans ce chapitre, notre travail sera consacré à la revue de littérature. De ce fait, il s'agira de voir en premier lieu le cadre conceptuel du sujet. C'est-à-dire d'identifier les concepts clés et les définir. En second lieu donc nous allons faire la revue des points sur la problématique du sujet.

2.1. Cadre conceptuel

Dans cette partie, nous allons définir les concepts clés utilisés dans ce chapitre pour permettre à nos lecteurs d'avoir une compréhension de tous les concepts qui seront utilisés dans notre travail, nous allons vouloir commencer par la définition en vue de présenter le sens de chaque concept utilisé en s'appuyant sur des références et sources à citer.

La covid-19 : est la maladie causée par un coronavirus, le SARS-CoV-2. L'OMS a appris l'existence de ce nouveau virus le 31 décembre 2019 lorsqu'un foyer épidémique de cas de « pneumonie virale » a été notifié à Wuhan, en République populaire de Chine.

Les symptômes les plus courants sont les suivants :

Fièvre, Toux

sèche et La

fatigue.

D'autres symptômes moins courants peuvent toucher certains patients

Perte du goût et de l'odorat,

Congestion nasale,

Conjonctive (yeux rouges),

Mal de gorge,

Maux de tête,

Douleurs musculaires ou articulaires,

Différents types d'éruption cutanée, nausée ou vomissements :

Diarrhée et

Frissons ou vertiges

Les symptômes de la forme grave de COVID-19 sont les suivants :

Essoufflement,

Perte d'appétit,

Etat confusionnel,

Douleur ou sensation d'oppression persistance dans la poitrine,

Température élevée (supérieure à 38° C).

D'autres symptômes sont moins courants :

Irritabilité,

Etat confusionnel,

Altération de la conscience (parfois associée à des crises),

Troubles Anxieux,

Trouble du Sommeil,

Complications neurologiques plus graves et plus rares : accidents vasculaire cérébraux, inflammations du cerveau, délire et lésions nerveuses.

Toute personne, quel que soit son âge, qui présente de la fièvre et/ou une toux associée à des difficultés à respirer ou à un essoufflement, des douleurs ou une sensation d'oppression dans la poitrine, ou une perte d'élocution ou de mouvement, doit immédiatement consulter un médecin. Si possible, appelez d'abord votre prestataire de soins de santé, votre ligne d'assistance de téléphonique ou votre établissement de santé, afin d'être dirigé vers la structure adéquate (OMS, 2020).

Source : https://www.memoireonline.com/04/22/12897/m_Analyse-des-facteursdeterminants-la-variation-des-prix-des-denrees-alimentaires-pendant-la-perio5.html

Couvre-feu : interdiction temporaire de sortir de chez soi à certaines heures (généralement la nuit).

Confinement : Enfermer quelqu'un dans un lieu, le tenir dans d'étroites limites.

La pêche : est l'activité consistant à capturer des animaux aquatiques (poissons, crustacés, céphalopodes, etc.) dans leur biotope (océans, mers, cours, lac, mares). Elle est pratiquée par les pêcheurs comme loisirs (pêche récréative), profession (pêche commerciale) ou pour assurer une autosuffisance alimentaire (pêche de substance). Les techniques engins de pêche sont nombreux, dépendant de l'espèce recherchée, du milieu, ou encore du bateau ou de l'outil utilisé. Pêche à pied, pêche sous-marine ou pêche en mer, ces activités sont le plus souvent encadrées par une réglementation qui tend à se afin de protéger au mieux la biodiversité, l'environnement et les ressources halieutiques (terme qui désigne la connaissance de la biologie et de l'exploitation des ressources de la pêche). Ainsi le type de pêche pratiqué varie selon le genre de navigation du navire.

La grande pêche : c'est une pêche industrielle qui dure plus de 20 jours. Elle se pratique sur de très grands chalutiers de pêche hauturière, des thoniers ou des palangriers 60 à 80 mètres. Abord de ses véritables usines flottant ou le poisson est souvent directement transformé,

l'équipage peut compter jusqu'à 50 hommes. Les espèces capturées diffèrent suivant les zones de pêche :

Les chalutiers font route vers les mers froides pour pêcher le lieu noir, le cabillaud ou la lingue ;

Les thoniers voguent vers les mers chaudes (océan Atlantique, océan Indien) ;

Les palangriers partent pour trois mois pêcher la légine en antarctique

Un palangrier : est un navire spécialisé dans la pêche à la palangre pour une pêche artisanale ou de substance.

La pêche au large (ou pêche hauturière)

Les navires concernés comprennent en moyenne un équipage de 5 à 6 hommes et sortent en mer plus de 4 jours mais moins. Elle est pratiquée par chalutiers de 38 mètres, chalutiers semi-hauturiers de 25 à 38 mètres et par des navires artisans hauturiers de 16 à 25 mètres. Ces navires croisent au large des côtes européennes et capturent des espèces. Une fois capturés, les poissons sont congelés à bord ou bien mis en glace dans cales du navire pour être ensuite vendus frais à la criée.

La pêche côtière (pêche artisanale intensive)

Elle s'applique pour les sorties dont la durée est de 1 à 4 jours, avec un équipage de 4 hommes au maximum. Elle concerne les navires de moins de 16 mètres qui sortent en mer de 1 à 4 jours. Durant ces sorties, l'équipe (4 marins maximum) vide, nettoie et met en glace les espèces capturées.

La petite pêche (pêche artisanale)

A la petite pêche, la marée ne peut excéder la journée (sortie de moins de 24 heures). Elle est pratiquée le long des côtes, en général avec un équipage n'excédant pas 3 hommes, sur des navires d'une longueur inférieure à 16 mètres. Les poissons (maquereaux, anchois, soles, sardines, etc.) sont débarqués frais et vendus à la criée ou au marché local. La pêche artisanale distingue des pêches qui impliquent des opérations techniques mais non-industrialisées ; typiquement une opération peu importante, décentralisée.

La pêche artisanale provient normalement de pêche de subsistance bien que quelquefois la prise puisse être vendue.

Habituellement, les déplacements de pêche sont courts et avec souvent une pêche côtière et de bateaux de pêche de petites dimensions mais dans les pays développés, ces navires peuvent désigner des chalutiers, des senneurs ou des palangriers.

La production halieutique : est l'exploitation des ressources vivantes aquatiques.

Elle regroupe les différents modes d'exploitation et de gestion (pêche, aquaculture) des espèces vivantes (végétation ou animales) exercés dans tous les milieux.

La chaîne de valeur : est l'ensemble des étapes déterminant la capacité d'un domaine d'activité stratégique, d'une entreprise ou d'une organisation à obtenir un avantage concurrentiel.

L'aquaculture : est l'ensemble des activités de culture de plantes et d'élevage d'animaux en eau continentale ou marine en vue d'en améliorer la production, impliquant la possession individuelle ou juridique du stock en élevage.

Elle regroupe la pisciculture (élevage de poissons), la conchyliculture (élevage de coquillages marins : huîtres, moules, praires, coques, etc.), essentiellement (crevettes et écrevisses).

Biotope : Aire géographique de dimensions variables, souvent de taille réduite, offrant des conditions ou cycliques aux espèces constituant la biocénose. Elle est l'ensemble des êtres vivant coexistant dans un espace écologique donné, plus leurs organisations et interactions.

Le mareyage : qualifie le commerce et le travail de produits frais de la mer par le mareyeur.

Dans la plupart des cas, il consiste, après l'achat de gros des produits de la mer, de transformer les poissons et autres crustacés pour vendre un produit fini transformé. La pratique du mareyage est étendue à tous les organismes aquatiques récoltés à des fins commerciales, qu'ils soient capturés dans des pêcheries sauvages ou récoltés dans l'aquaculture ou la pisciculture.

Source : [www.https://aquaportail.com](http://www.aquaportail.com)

Exemple de mareyage



Source : [www.https://Senbaxatal.com](https://Senbaxatal.com)

Les grandes entreprises de transformation du poisson exploitent souvent leurs propres flottes pêche ou exploitations agricoles. Les produits de l'industrie du poisson sont généralement vendus à des chaînes d'épicerie ou à des intermédiaires. Les poissons sont hautement périssables. Une préoccupation centrale de la transformation du poisson est d'empêcher la détérioration du poisson, et cela reste une préoccupation sous-jacente lors d'autres opérations de traitement.

La transformation du poisson peut être subdivisée en manutention du poisson, qui est le traitement préliminaire du poisson cru, et la fabrication de produits à base de poisson. Une autre subdivision naturelle concerne la transformation primaire du filetage et de la congélation du poisson frais destiné à être distribué aux détaillants de poisson frais et aux points de vente,

et la transformation secondaire qui produit des produits réfrigérés, congelés et en conserve destinés au commerce de détail et à la restauration.

Il existe des preuves que les humains traitent le poisson depuis de l'Holocène. Aujourd'hui, la transformation du poisson est effectuée par des artisans-pêcheurs, à bord de navires de pêche ou de transformation du poisson et dans des usines de transformation du poisson.

Un animal aquatique : est un animal, soit vertébré soit invertébré, qui vit dans l'eau (douce ou saumâtre) pendant la plus grande partie ou l'ensemble de sa vie.



Jordania Zonope

Source : www.https://.wikipedia.org

De nombreux animaux aquatiques font l'objet de mesure de protection de du fait de la fragilité de leur milieu (pollution) ou de prélèvements passés intenses.

Les engins : constituent la pièce centrale du dispositif de pêche.

2.2. Revue des points sur la problématique

Durant nos recherches, plusieurs pistes ont été visitées, mais nous avons privilégié quatre aspects d'études dont des ouvrages spécialisés et critiques qui gravitent autour des thèses sur l'effet de la covid-19 sur la pêche particulièrement la pêche artisanale.

Ainsi, cette revue de la littérature va mettre l'emphase sur quelques ouvrages traitant de la pêche. Ces outils nous ont permis d'avoir une idée synthétique sur la base de laquelle notre étude est fondée.

Tout d'abord, rédigé par nos trois auteurs :

Selon KÉBÉ (2020) le secteur de la pêche en Afrique est frappé de plein fouet par cette pandémie qui représente une menace réelle pour la durabilité économique, sociale et environnementale de ce secteur, notamment sa couche la plus vulnérable, les communautés de pêche. Il explique la diminution des demandes et des transactions, causée par l'impact sur la pêche artisanale :

Impact socio-économique comme la diminution / perte de revenus des ménages et des recettes d'exportation

Impact sur les activités de pêche (conditions de travail et sécurité des pêcheurs en mer compromises)

Impact sur la chaîne de valeur

Impact sur la chaîne de valeur (hausse des prix des produits débarqués)

Ensuite, il met l'accent sur le partage des différentes expériences dans la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 et ses impacts sur le sous-secteur de la pêche artisanale afin de tirer profit des bonnes initiatives et pratiques et mieux renforcer la résilience des pêches en Afrique de l'Ouest : distanciation physique, mobilité des pêcheurs, offre de marchés alternatifs, programmes gouvernementaux de résilience économique et sociale. Après avoir rappelé le cercle de vie des pêcheurs artisans (crise sanitaire, problème économique, reprise des activités) avec notamment leur faible résilience socio-économique, Dr KÉBÉ conclut sur les perspectives post-COVID-19. À cet effet, il a indiqué que l'industrie de la pêche pourrait profiter des perturbations pour améliorer la traçabilité et les pratiques commerciales et que les bonnes pratiques (notamment en termes de propreté et d'hygiène sur les lieux de travail) doivent être partagées. La stratégie d'atténuation sera basée notamment sur l'amélioration des conditions de travail et de sécurité des groupes les plus vulnérables du secteur des pêches.

KÉBÉ, Moustapha 2020 : Revue générale de l'impact de la pandémie sur le secteur halieutique

Selon MBENGUE (2020) : « Certains ont déjà des problèmes pour nourrir leurs familles, car les travailleurs du secteur informel n'ont pas la culture d'économiser et vivent au jour le jour ».

L'impossibilité de transporter la marchandise de Dakar vers les régions, la limitation des horaires d'ouverture des marchés, le couvre-feu, et évidemment la fermeture des hôtels et restaurants, tout le dispositif a conduit à réduire le temps de pêche en mer... et de priver de travail les petites mains du secteur. Il tire aussi la sonnette d'alarme sur l'hygiène. « Dans la pêche artisanale, les conditions de travail sont favorables à une propagation rapide de la maladie, d'autant que les gens vivent aussi chez eux dans la promiscuité », explique le professionnel qui remarque que les pêcheurs manquent cruellement de matériel de protection contre le Covid-19.

Ainsi les spéculations vont bon train. « La pêche artisanale fait partie de l'informel, elle devrait bénéficier de ces aides », estime M. Mbengue. « Les acteurs de ce secteur vont devoir être soutenus financièrement pour faire face aux charges et se relancer dans un futur. Ce secteur est très important en matière d'emplois ».

MBENGUE, Moussa 2020 : Coronavirus : au Sénégal, le secteur de la pêche entre dans la tourmente

Quant à GOUDIABY (2020) de la Direction des pêches maritimes (DPM) : « L'arrêt des exportations par voie aérienne a frappé de plein fouet les sociétés agréées à expédier des produits frais vers l'Europe ». Un manque à gagner d'autant plus terrible pour le pays que la pêche représentait 16 % des recettes totales des exportations nationales en 2018. Avec les produits halieutiques, c'est même le deuxième poste d'exportation (après l'or) et l'une des principales rentrées des devises étrangères.

M. GOUDIABY assure que « des masques, du gel hydroalcoolique et du détergent sont distribués sur les quais de débarquement et des marchés », en plus des aides alimentaires qui vont être octroyées à un million de ménages sénégalais vulnérables. Il espère que cette crise sera aussi l'occasion d'avancer. « La filière doit réfléchir à se structurer pour avoir une

meilleure résilience et anticiper les crises, comme celle de cette pandémie ou du changement climatique ».

GOUDIABY, Mamadou 2020 : Coronavirus : au Sénégal, le secteur de la pêche entre dans la tourmente.

Conclusion

En définitive, toutes ces sources d'informations ont concouru d'une manière ou d'une autre à la réalisation de notre mémoire même s'il nous a été très difficile de trouver des documents traitant l'impact de la covid-19 sur pêche et surtout sur pêche artisanale. Ainsi, tout au long du mémoire, nous allons essayer d'adapter les effets des covid-19 sur la pêche artisanale au Sénégal. Grâce à la revue de la littérature, nous avons pu assimiler les concepts de base et ainsi mieux gérer notre méthode de données

**DEUXIEME PARTIE : CADRES
METHODOLOGIQUE ET ANALYTIQUE**

Après avoir répondu au pourquoi de notre étude dans la première partie, il s'agira donc au cours de celle-ci de déterminer notre étude méthodologique en premier lieu avant de pouvoir analyser et interpréter les résultats obtenus durant notre étude en second lieu.

CHAPITRE 1 : CADRE METHODOLOGIQUE

Dans ce chapitre, nous énonçons notre méthode de recherche. Il faudra déterminer le cadre méthodologique avant de donner celui du cadre analytique.

1.1. Présentation du domaine de l'étude

C'est connu, au Sénégal, le secteur de la pêche maritime joue un rôle très important au triple plan : Economique, Social et Culturel.

Une des principales missions de la Direction des Pêches Maritimes (DMP) est la mise en œuvre de la politique de la pêche maritime aussi bien industrielle qu'artisanale ainsi que les différentes activités qui s'y rattachent (transformation et commercialisations).

Ainsi la pêche joue un rôle stratégique dans la sécurité économique, alimentaire et sociale, en termes de création d'emplois, de richesses et d'équilibre de la balance commerciale. Elle contribue à hauteur de 7,1 % au PIB du secteur primaire en 2017 (Mballo, 2018). La production de la pêche maritime artisanale et industrielle ce chiffre pour l'année 2018 à 524 851 tonnes à valeur commerciale estimée à 272 466 milliards de franc CFA, contre 510596 tonnes pour sa valeur commerciale estimée à 222,719 milliards en 2017 (DMP, 2018) et elle emploie directement ou indirectement plus de 600 000 personnes (DPM, 2018), voire plus comme le rappelle le Pr Demba Sow (2015) entre « 1 600 000 à 2 000 000 de personnes sont dépendantes du secteur ». La pêche maritime qui réalisait une production de 524 851 tonnes de produits halieutiques en 2018 est structurée autour de deux types : la pêche industrielle (PI) totalement tournée vers l'exportation (avec une part de 24 % des débarquements) et la pêche artisanale (PA) qui assure 76 % des mises à terre (DMP, 2018) et fournit les 94 % des 600 000 emplois directs et induits (Sow, 2015). En plus de sa contribution aux exportations (21 614 tonnes réparties en produits transformés (92 %) et frais (8 %), la pêche artisanale contribue à la sécurité alimentaire (56 % des débarquements et 48 % des 38 924 tonnes transformées artisanalement au Sénégal) (DMP, 2018). Elle participe aussi à la stabilité socioéconomique d'une bonne partie des communautés du littoral occupant les principaux maillons (pêche, mareyage, transformation), en plus des dynamiques annexes allant des porteurs, micro-mareyeurs (lag-lagal), aux transporteurs et acteurs connexes : charretiers (boromsarettes) et détaillants dans les marchés (urbains et ruraux), notamment dans les quais de débarquement.

La part de la pêche artisanale dans la production nationale représente 76% soit 398 643 tonnes et celle de la pêche industrielle 126 209 tonnes en valeur relative. Les captures de la pêche industrielle sont réalisées pour l'essentiel par la flotte nationale à hauteur de 94% et dans une moindre mesure par la flotte étrangère pour 6% (DMP, 2018). La production maritime est destinée à la consommation, à la transformation, à l'exportation.

Ainsi l'activité annuelle de pêche artisanale est sériée au Sénégal suivant quatre périodes trimestrielles : NOOR pour Janvier-mars ; THIORONE pour Avril-Juin ; NAWETT (hivernage) pour Juillet-Septembre, et LOLLI pour Octobre-Décembre. Les deux premières périodes constituent les maximales de production et les deux dernières les minimales de production pour les centres de pêche de la Grande-côte. La petite côte présente la spécificité d'avoir des productions importantes sur toute l'année suivant les types de pêches et les espèces ciblées.

1.1.1. Environnement de l'étude

Le secteur de la pêche, particulièrement la pêche artisanale est confrontée présentement à d'énormes difficultés consécutives à un accroissement inconsidéré de la pression sur les ressources halieutiques entraînant de plus en plus de pénurie. Cette raréfaction s'explique aussi par le développement de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et l'octroi de licences de pêche à des navires étrangers. C'est dans ce contexte, auquel s'ajoutent des difficultés, d'acquisition de licences par les pêcheurs artisanaux pour accéder aux zones de pêche des pays de la sous-région (Sow, 2015), que surgit la pandémie de Covid-19. En conséquence, l'offre de produits halieutiques en pleine campagne de pêche 2020 se trouve ainsi réduite et confrontée aux défis du développement des systèmes halieutiques artisanaux.

Les mesures d'atténuation du choc sanitaire au Sénégal, notamment l'état d'urgence et la fermeture des frontières, ont eu la particularité de bouleverser le fonctionnement des systèmes de pêches artisanaux, par là même l'économie sénégalaise. Les bouleversements observés dans les systèmes productifs sont relatifs aux perturbations des heures de travail, aux problèmes d'accès aux zones de pêche, à la réduction du temps de pêche, à la restriction des libertés et opportunités du pêcheur et la baisse relative des prises. A ces problèmes, s'ajoutent la perturbation de la chaîne de distribution relative au ralentissement du mareyage national et sous-régional des produits halieutiques. Le retrait des banabanas et clients de la chaîne de mareyage et le gel des exportations ont grandement contribué à ces dérèglements. Par conséquent, les acteurs de la PA (pêcheurs, mareyeurs, transformatrices) ont dû faire face à de

véritables contraintes financières. L'absence quasiment de banabanas, de la clientèle dans les circuits de distribution et le gel des exportations auraient fortement affecté la situation financière des acteurs de la PA. Le retour sur investissement des acteurs est ainsi très incertain. Certains ont été même contraints d'aller en chômage technique.

En effet, nous l'avons rappelé, les systèmes de pêche artisanaux sont tributaires d'un ensemble de conditions notamment la libre circulation des pêcheurs dans les eaux maritimes sénégalaises, l'accès aux centres de débarquement à certaines heures, la fluidité des systèmes de transports inter-régionaux, interterritoriaux et aéroportuaires.

La crise liée à l'épidémie de coronavirus n'impacte par tous les pêcheurs de la même façon. Les petits pêcheurs dont les marchés locaux constituent habituellement le principal débouché ont été les plus impactés. La covid-19 s'est transformée en un choc économique partout en Afrique particulièrement au Sénégal faisant appel à des stratégies de riposte pour limiter ses conséquences. Pour endiguer la propagation de la pandémie, le Sénégal a instauré l'Etat d'urgence, avec l'interdiction des transports interurbains, un couvre-feu de 20h à 6h et la fermeture des frontières. Le couvre-feu limite la stratégie habituelle des pêcheurs qui est d'embarquer au milieu de la nuit pour débarquer tôt le matin sur les quais de pêche afin de s'assurer le bon déroulement du mareyage à l'intérieur du pays. Ce dispositif auxquels sont habitués les pêcheurs se voit ainsi modifié à la suite de l'état d'urgence, lequel confère aux pouvoirs déconcentrés (préfecture, gouvernance) la latitude de prendre des mesures idoines pour limiter la propagation du virus au niveau territorial. Parmi ces mesures, figurent la fermeture partielle et/ou l'ouverture alternative des quais de pêche et espaces de débarquement au profit des opérations de désinfection et de nettoyage. En effet, les pêcheurs avaient la possibilité de débarquer dans d'autres centres de pêche différents de leurs lieux d'embarquement, ceci pour maximiser leurs prises journalières et profits. Sous l'Etat d'urgence et avec la restriction des possibilités de débarquement et de mareyage, les pêches n'ont d'autres choix que d'acheminer leurs prises à leur lieu de départ.

Suite aux fermetures des frontières maritimes, aériennes et le gel des exportations de la pêche industrielle, si la région de Dakar semble être assez bien protégée de la crise du secteur par l'existence de centres de pêche non moins importants, les régions de l'intérieur souffriraient de ces dérèglements des systèmes de mareyage des produits halieutiques frais et transformés.

1.1.2. Cadre organisationnel

La pêche artisanale regroupe : des groupes de pêcheurs artisans locaux et national et leurs leaders, avec lesquels le gouvernement travaille, peuvent collaborer pour une gestion des pêches centrée sur les moyens d'existence mais il est important de connaître exactement les personnes qu'ils représentent.

Au niveau local et national, il existe déjà des associations de pêcheurs qui dans une certaine mesure, créent et font respecter leurs propres règles en matière de gestion des pêches, ou qui pourraient être des partenaires potentiels en gestion des pêches. Les associations de pêcheurs et les leaders sont organisées à travers divers aspects tels que les bénéfices économiques directs, les intérêts politiques personnels, les intérêts des donateurs, ainsi que les intérêts des groupes de pêcheurs. Elles sont censées représenter les intérêts de tous les pêcheurs. Ce n'est pas généralement le cas car beaucoup de pêcheurs artisans ne sont pas représentés dans le processus de prises de décisions.

On note l'existence d'associations de pêcheurs et d'une autorité locale constitue les atouts humains forts des communautés de pêcheurs, bien qu'il existe des variations dans chaque communauté.

Au niveau des communautés de pêche, il existe des associations de pêche qui réunissent les armateurs ou les équipages engagés dans un certain type de pêche. Ces associations semblent bénéficier d'avantages économiques tout en régulant les activités de pêche. Au-delà de ces avantages économiques, ces pêcheries ou associations à but économique semblent avoir des avantages sociaux tels que la recherche et le sauvetage en mer, et une sorte de sécurité sociale pour la famille en cas d'accident ou de décès d'un des membres de l'équipage. Ainsi, l'appartenance à ce type d'association est une stratégie importante de moyens d'existence. Nous signalons que les leaders et les membres de ces associations sont souvent des armateurs de navires et des personnes influentes dans la communauté qui ne sont pas accessibles aux groupes de pêcheurs les plus vulnérables. Les migrants, par exemple, ne font généralement pas partie de ces groupes, ou ont leurs propres groupes. Les rapports des pays semblent indiquer que les associations économiques centrées sur la pêche donnent l'impression de bien fonctionner comparées à d'autres types d'associations.

Pour les femmes qui traitent le poisson et les marchandes, elles possèdent des associations semblables basées sur des activités économiques surtout pour des crédits et des épargnes. Les associations se présentent sous différentes façons. Elles concernent souvent des personnes qui mettent une somme d'argent dans le groupe à intervalle régulier, et une personne qui collecte la somme totale à tour de rôle. Le système est basé sur la connaissance de la personnalité de chacun des membres du groupe, la confiance mutuelle et la pression du groupe pour une participation honnête. Cela explique qu'elles soient essentiellement composées de femmes d'un certain âge ayant une certaine expérience, plutôt que de jeunes femmes débutant juste dans le commerce du poisson. Ces associations d'épargne et de crédit semblent elles aussi bien fonctionner.

En outre, les relations des pays indiquent une grande variété de réseaux et d'associations basées, entre autres, sur des groupes du même âge ou sur d'autres groupes sociaux. Bien que pas toujours directement liées à la pêche, leurs activités offrent des avantages aux moyens d'existence des pêcheurs. Les groupes du même âge aident par exemple, à financer et à organiser les événements sociaux coûteux comme les naissances, les funérailles et les mariages. A nouveau, ces associations sociales ou culturelles aident à réduire l'impact des chocs sur les familles et les individus. Faire partie d'un tel groupe est une stratégie importante de moyens d'existence.

Alors que les associations que nous venons de décrire ont tendance à être une initiative communautaire, un quatrième type d'associations a souvent été promu par les projets, les organisations non-gouvernementales (ONG) et les administrations de pêche. Il s'agit des coopératives, ou des groupes socio-professionnels similaires. Les associations facilitent la distribution des intrants pêche par les projets, et de crédits aux pêcheurs artisans, transformatrices et commerçantes. Une fois encore, elles ont tendance à être des associations séparées d'hommes et de femmes. Excepté pour la distribution des intrants pêches, les avantages offerts par les associations socio-professionnelles comprennent un apprentissage mutuel, une augmentation de la crédibilité professionnelle parmi les collègues, et de nouveau des activités de recherche et de sauvetage. Dans les associations de femmes, des formations sont proposées sur des sujets tels que la création de petites entreprises artisanales, l'alphabétisation et une initiation au calcul. Certaines associations font partie d'un réseau national plus grand afin d'assurer une représentation nationale des intérêts.

Ce genre d'association reste cependant fragile, surtout chez les hommes, à cause du manque de suivi des contributions financières, d'une faible présence aux réunions, une comptabilité médiocre, etc. Seulement quelques individus semblent en profiter, et les autres adhérents se désintéressent. Parmi les ONG et autres travaillant dans les communautés de pêcheurs, les coopératives de pêche sont connues pour leur absence de cohésion de groupe, et sont réputées pour leurs faibles remboursements de crédits. Les associations de femmes, c'est-à-dire celles spécialisées dans la transformation et le commerce du poisson, sont de loin bien plus performantes. Deux raisons expliquent cette différence de performance entre les groupes de femmes et d'hommes. Tout d'abord, cela est en partie dû aux caractéristiques de la transformation et du commerce du poisson, si on les compare à la pêche. Les sommes investies dans le premier sont moins importantes, les périodes de remboursement sont plus courtes et tombent généralement pendant la saison de pêche, la pression du groupe étant forte et entraînant des taux de remboursement élevés. Les armateurs, eux, ont besoin de sommes d'argent importantes pour investir dans les pirogues et les équipements, qu'ils ne rembourseront qu'après une longue période de temps et ils ne subissent aucune pression sociale. La seconde raison est que les associations de femmes soutenues par les projets ressemblent aux groupes de crédit et d'épargne auxquels les femmes sont déjà habituées. Les associations d'hommes ne sont généralement pas basées sur des associations préexistantes.

Il y a bien sûr des collaborations, des rivalités et des difficultés au sein des associations et entre les associations mentionnées ci-dessus, étant donné que chacune représente les intérêts d'un groupe social, économique ou professionnel. Par exemple, plusieurs entretiens ont soulevé le fait que la jeune génération essaie d'éviter d'être sous l'influence des anciens en émigrant ou en formant des associations et des groupes d'intérêts séparés.

Il reste la question des groupes et des intérêts qui sont représentés par l'intermédiaire de ces associations locales, telles que celles présentées ci-dessus. Les groupes les plus pauvres, les femmes et les jeunes hommes, semblent être sous-représentés, ou pas représentés du tout. Là où ils sont représentés, il se peut que le fait d'exprimer leurs opinions, ou leurs désaccords, à l'occasion de rencontres, ou en présence d'un ancien ou de personnes influentes ne soient pas acceptable d'un point de vue culturel.

Le chef des pêcheurs au niveau communautaire : Le terrain et les quatre rapports par pays indiquent combien toutes ces associations dépendent d'un dirigeant fort. La réputation, la personnalité et l'enthousiasme du président de l'association sont essentiels au bon fonctionnement de l'association.

Excepté pour les chefs au niveau des associations, au sein de la communauté il y a, de manière générale, des leaders spécifiques ou des chefs au niveau de la communauté. Ils s'occupent des problèmes sociaux ou techniques liés à la pêche. Ils sont soutenus par le Conseil des anciens ou les représentants des différents groupes d'intérêts. Ils règlent les disputes internes, s'assurent que les activités de débarquement se déroulent bien, dirigent des cérémonies religieuses ou autres, et prennent parfois en main des activités de développement de la communauté. Les migrants doivent demander une autorisation aux chefs pour utiliser le lieu de débarquement de la communauté et donner une partie de leurs captures en guise de tribut ou de taxe.

Les Acteurs et circuits de distribution : la matière première provient de la pêche artisanale ou de la pêche industrielle. Les produits de la pêche artisanale peuvent être autoconsommés ou vendus aux mareyeurs, aux représentants des usines ou aux transformatrices. Par contre, les produits de la pêche industrielle sont principalement commercialisés auprès des usines. Les produits transformés et les produits frais suivent des circuits différents avec des acteurs spécialisés.

Les acteurs économiques de la distribution des produits frais :

Les mareyeurs : généralement regroupés pour certains en coopératives ou GIE, vendent les produits aux usines, aux grossistes, aux femmes transformatrices ou aux détaillants des marchés de proximité. Les produits "nobles" (capitaine, seiche, crevette, sole, rouget, mérrou...) sont destinés aux usines de traitement en frais ou congelés pour l'exportation. Certains mareyeurs assurent eux-mêmes l'exportation. Les produits de deuxième choix et de troisième choix (sardinelle, Ethmalose, raie...) sont quant à eux destinés aux transformatrices ou aux marchés de proximité via des détaillants. Les mareyeurs sont regroupés au sein de plusieurs fédérations : la fédération nationale des GIE de mareyeurs (Fenagiems), l'Union nationale des mareyeurs exportateurs du Sénégal (UPAMES), le Groupement interprofessionnel des mareyeurs exportateurs du Sénégal (GIMES). Le nombre de mareyeurs a beaucoup augmenté ces dernières années. Le poisson peut ainsi transiter par plusieurs mareyeurs avant d'être pris en charge par un mareyeur ayant des moyens de transport.

Les transformatrices : fournissent la majorité des produits transformés consommés au Sénégal. Elles s'approvisionnent soit directement auprès des pêcheurs soit auprès des mareyeurs. Dans une moindre mesure, certaines achètent les rebuts des usines de Dakar. Il s'agit donc de micro-entreprises souvent individuelles ou à caractère familial, généralement composées de deux à dix personnes : la femme « entrepreneur », sa ou ses filles et belles filles et des ouvriers journaliers saisonniers. Ces derniers sont en majorité des hommes qui viennent de l'intérieur du pays. Ils sont généralement utilisés pour le transport du poisson de la plage aux sites de transformation et pour les opérations d'étêtage et d'éviscération. Toutefois, de plus en plus d'hommes s'intéressent à cette activité et investissent dans des équipements. Les aires de travail sont plus ou moins organisées selon les sites. Les femmes transformatrices font ainsi souvent partie d'une association ou d'un groupement. Elles appartiennent également parfois à un GIE qui est généralement créé à l'instigation des différentes politiques gouvernementales et des bailleurs de fonds. Dans la très grande majorité des cas, les GIE ont été constitués uniquement pour avoir accès aux crédits de fonds, généralement individuels avec responsabilité collective (condition de l'organisme bancaire, de la structure d'appui et/ou du bailleur). Ces GIE, constitués de 10 à 20 femmes exercent exclusivement ou principalement la même activité. Ils sont pour la plupart organisés en Unions locales puis en fédérations départementales et régionales voire nationales. On note une certaine « concurrence » entre les différentes fédérations appuyées par des ONG, des projets ou des organismes de crédit.

Les représentants des usines : s'approvisionnent directement sur les sites de débarquement auprès des pêcheurs ou des mareyeurs. Ces représentants (employés directs de l'usine, indépendants ou mareyeurs) achètent la matière première pour les usines.

Les usines : commercialisent les produits, soit sous forme congelée soit en frais entiers ou en filets. Dans le deuxième cas, les produits sont expédiés par avion dans des caisses isothermes. A titre d'exemple, deux à trois jours s'écoulent entre le moment de la capture et de la vente sur le marché de Rungis à Paris.

Les grossistes : en frais de Dakar s'approvisionnent auprès des mareyeurs et dans une moindre mesure directement auprès des pêcheurs. Ils vendent leurs produits aux détaillants des marchés locaux de Dakar et de l'intérieur du pays. Certains possèdent des lieux de stockage.

Les détaillants de proximité : s'approvisionnent auprès des mareyeurs ou auprès des pêcheurs lorsqu'il existe un lien de parenté. Ces petits commerçants vendent leurs produits sur les étals ou à même le sol sur les marchés situés sur les lieux de débarquement.

Les détaillants de marché : commercialisent des volumes plus importants de produits frais que les détaillants de proximité. Ils se trouvent sur les grands marchés urbains dont le principal est celui de Dakar.

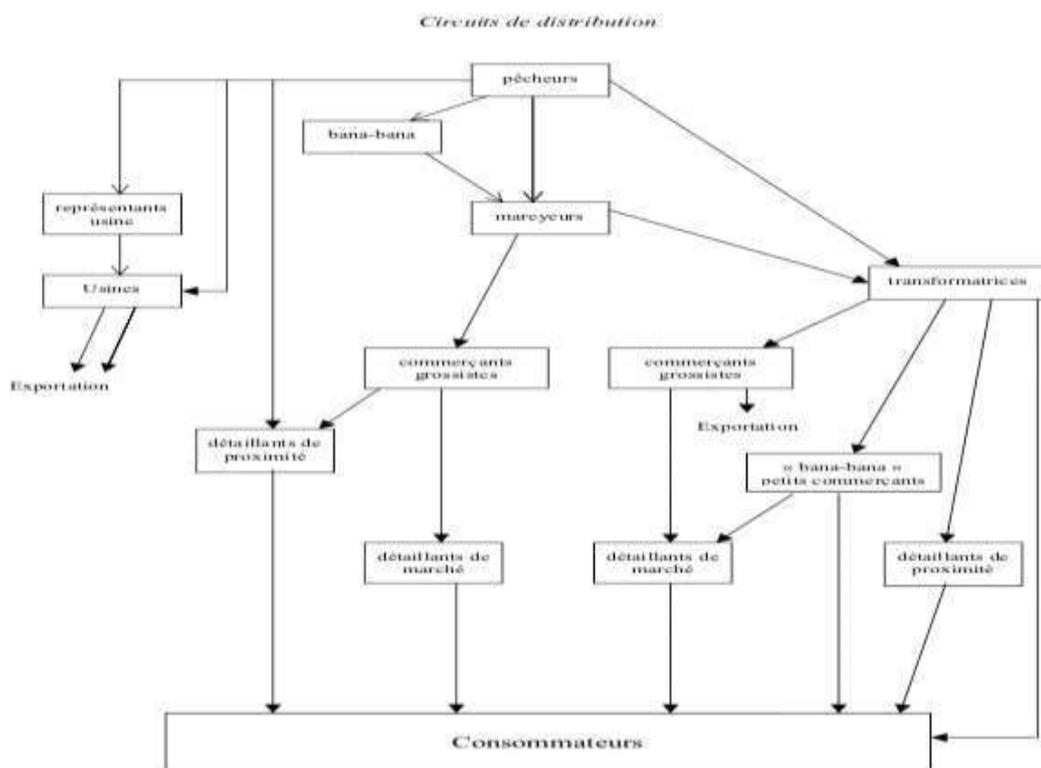
Les acteurs économiques de la distribution des produits transformés

Les transformatrices : ne s'occupent généralement pas de la commercialisation. Toutefois, il leur arrive de vendre les produits directement au consommateur. D'ordinaire, les commerçants viennent chercher les produits sur les sites. Même si certaines sont regroupées en GIE, la vente se fait presque exclusivement individuellement.

Les grossistes : de produits transformés commercialisent une quantité de produits plus importante que "les petits commerçants" et disposent généralement de moyens de transport et de stockage. Ils vendent leurs produits aux détaillants des marchés urbains ou dans d'autres pays de la sous-région.

Les petits commerçants : de produits transformés artisanaux ne possèdent généralement pas de moyens de transports. Seuls les plus importants peuvent être propriétaires de véhicules ou locataires avec d'autres commerçants. Les autres utilisent les transports en communs "cars ou taxis brousses". Ils s'approvisionnent de plusieurs paniers auprès des femmes et se chargent de les vendre directement au consommateur ou pour les plus importants à des détaillants.

Schéma 1: Circuit de distribution de la pêche artisanale



Source : <https://.ntiposoft.com>

Les détaillants de proximité : s'approvisionnent auprès des mareyeurs ou auprès des pêcheurs lorsqu'ils existent un lien de parenté. D'ordinaire, ce sont de petits commerçants vendant leurs produits sur les étals ou à même le sol sur les marchés situés sur les lieux de débarquement. Ils sont généralement spécialisés soit dans la vente de poissons frais, soit dans la vente de produits transformés. Les quantités commercialisées sont souvent faibles.

Ils s'approvisionnent très régulièrement car ils ne possèdent pas de lieux de stockage.

Les détaillants de marché : jouent également un rôle important dans la distribution des produits transformés.

Acteurs institutionnels de la filière

Nous notons de nombreuses structures professionnelles dans la filière mais essentiellement dans le secteur de la pêche et du mareyage : Collectif national des pêcheurs artisans du Sénégal (CNPS), Fédération nationale des mareyeurs du Sénégal (Fenagiems), Groupement des industriels mareyeurs exportateurs du Sénégal (Gimes), Union patronale des armateurs, mareyeurs et exportateurs du Sénégal (Upames), Association de la promotion de la pêche et de la défense de l'environnement maritime (Adpem), Groupement des armateurs et des industriels de la pêche (Gaipes), Fédération Nationale des GIE (Fenagiepêche),... L'administration a mis en place plusieurs structures. La Direction de l'océanographie et des pêches maritimes (DOPM) est responsable de l'étude et de la conception des politiques de développement de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits halieutiques. La Direction de la marine marchande a plus particulièrement en charge les pêcheurs et la sécurité maritime. L'Observatoire économique de la pêche au Sénégal (OEPS), placé sous l'autorité directe du Ministère des pêches et des transports maritimes a pour mission le suivi économique de la filière. Le Bureau de contrôle des produits halieutiques, sous tutelle de la DOMP, vérifie entre autres l'état sanitaire des produits à l'exportation. Le Centre d'assistance, d'expérimentation et de vulgarisation pour la pêche artisanale (CAEP) est responsable de l'assistance, de l'encadrement, de la formation et de l'information de tous les opérateurs de la pêche artisanale. Par ailleurs, il expérimente et vulgarise toutes les techniques et technologies liées au développement de la pêche artisanale. Les projets d'appui à la pêche sont localisés : Projet d'appui de la pêche artisanale sur la petite côte (Papec), Programme d'appui à la pêche artisanale en Casamance (Propac), Projet d'appui à l'innovation technologique pour l'amélioration des techniques de pêche, le Pamez (région de Ziguinchor),

le Propeche (Grande Côte) et le Papec ont mis en place des lignes de crédits au niveau de la Caisse Nationale de Crédit agricole du Sénégal (CNCAS).

1.2. Techniques de recherche

1.2.1. Recueil des données

Pour le besoin de notre travail nous avons eu à recueillir des informations qui nous ont permis d'élargir notre connaissance sur le thème et nous à aider dans la rédaction de ce présent mémoire.

➤ La recherche documentaire :

Est une étape de travail à réaliser avant de se lancer dans une étude empirique. Elle permet de collecter des données informatives grâce à l'étude de documents officiels ou universitaire.

C'est l'une des techniques que nous avons plus utilisées pour recueillir les informations nécessaires à la réalisation de la présente recherche. Dans le cadre de notre travail nous avons consulté d'abord des ouvrages et certains mémoires traitant des thèmes similaires à notre thème de recherche. La recherche documentaire nous permet d'accéder à une série d'ouvrages, d'introductions, d'articles et de revues liés aux effets de la covid-19 sur la pêche et particulièrement sur artisanale. Pour renforcer notre travail nous avons utilisé les éléments suivants :

- Des mémoires :

La consultation des mémoires des autres nous a beaucoup aidés pendant la rédaction. Cela nous a permis aussi d'avoir des idées encore plus larges sur le thème mais aussi une orientation dans les recherches.

- Des articles :

Les articles sont importants dans ce mémoire, car ils nous ont permis de renforcer notre travail.

- Des ouvrages :

Ils sont aussi un élément important dans ce mémoire, car la lecture de ses ouvrages nous ont permis de renforcer notre travail

- Consultation site internet :

L'internet est un outil de l'information et de la communication très efficace, elle nous permettre de recueillir des informations.

➤ **Enquête par questionnaire :**

Est un outil méthodologique d'observation qui comprend un ensemble de questions s'enchaînant de manière structurée et logique. Ce type d'enquête vise à obtenir des données statistiques quantifiables et comparables sur une population précise.

Dans notre travail nous avons élaboré un questionnaire composé de 7 questions (ANNEXE).

Celui-ci est administré à 30 acteurs qui s'activent autour de la pêche artisanale.

Il s'agit particulièrement de 15 pêcheurs, de 10 mareyeurs et 5 transformateurs.

La méthode d'échantillonnage utilisé dans ce travail est celle par convenance. Il s'agit d'un échantillonnage guidé essentiellement par les commodités ou l'atteinte des objectifs visés. Cela consiste à interroger les personnes rencontrées selon la convenance de l'étude et qui accepte de fournir des informations sur le sujet à étudier.

Au départ de l'étude, nous avons administré un nombre de 34 questionnaires aux acteurs de la pêche artisanale.

Le nombre récupéré était de 31 questionnaires et 30 étaient exploitables.

L'objectif de l'enquête par questionnaire est d'observer, d'analyser et comprendre une tendance, un comportement global, un phénomène grâce aux données collectées.

1.2.2. Méthode d'analyse des données

Les données collectées ont été encodées, saisies, traitées et analysées à l'aide des logiciels Word et Excel. L'analyse des résultats s'est faite à l'aide de tableaux, graphiques et indicateurs statistiques telle que la moyenne et le mode.

En somme nous avons mobilisé les outils et méthodes d'analyse statistique descriptive pour le traitement de nos données collectées.

Conclusion

Au terme, ce chapitre nous a permis de décrire nos différentes méthodes d'analyse et nous avons pu montrer comment nous avons fait pour obtenir des informations auprès des acteurs de la pêche. Ces informations sont traitées de manière descriptive et traduites sous différents graphiques et tableaux. Toutefois, nous avons rencontrés quelques difficultés durant l'enquête comme problème de compréhension.

CHAPITRE 2 : CADRE ANALYTIQUE

Dans ce présent chapitre, nous allons présenter et analyser les résultats obtenus à partir des entretiens qu'on a eu avec des acteurs de la pêche : pêcheurs, mareyeurs les interprétés d'une part avant d'analyser.

2.1. Description de l'échantillon

L'échantillon est un sous ensemble de la population de base qui est interrogée après sélection lors d'une enquête.

➤ **Critère sexe**

Tableau 1: Répartition de l'échantillon selon le sexe

Sexe	Nombre
Masculin	20
Féminin	10

Source : Auteurs

Nous avons travaillé sur l'échantillon de trente (30) personnes dont vingt (20) hommes et dix (10) femmes.

➤ **Type d'acteurs**

Tableau 2: Répartition de l'échantillon selon le type d'acteur

Acteurs de la pêche	Nombre
Pêcheurs	15
Mareyeurs	10
Transformateurs	5

Source : Auteurs

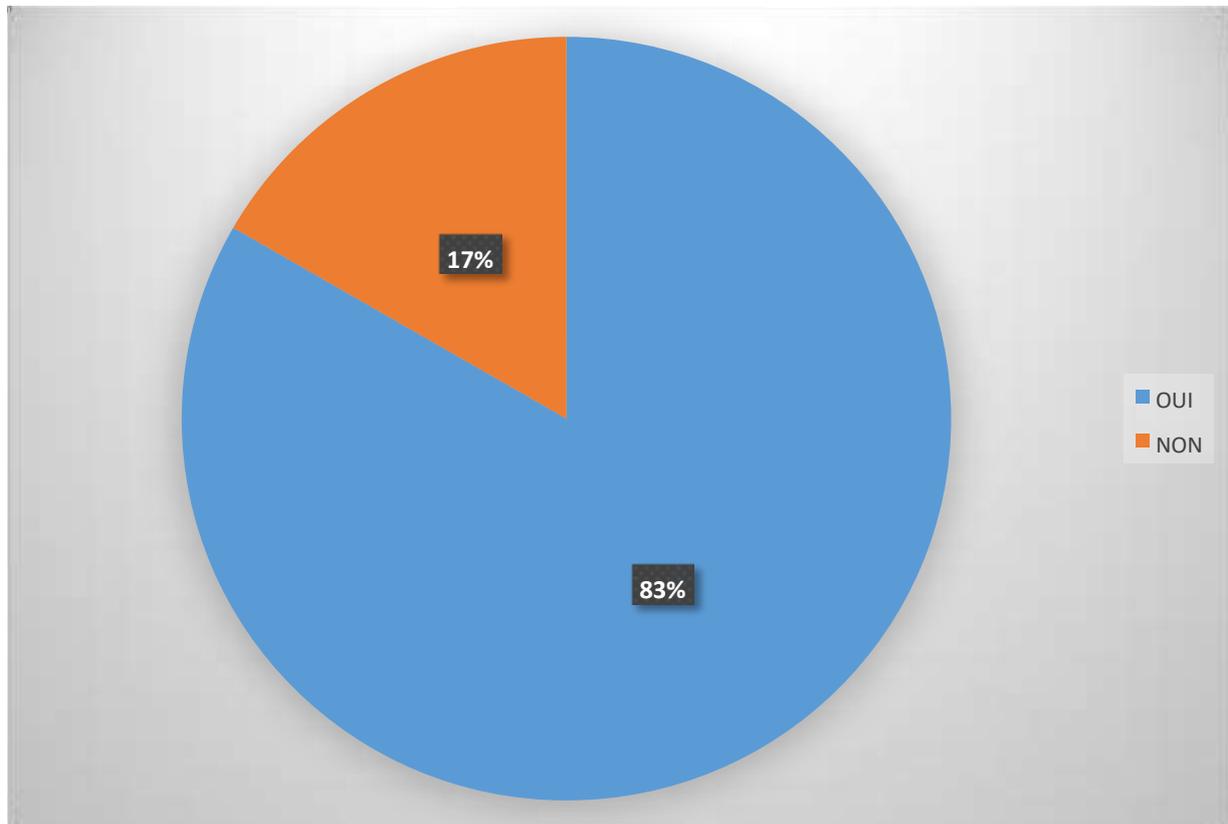
En ce qui concerne les types d'acteurs nous avons travaillé sur trois (3) types d'acteurs à savoir pêcheurs, mareyeurs et transformateurs.

2.2. Présentation et discussion des résultats

2.2.1. Analyse de l'impact

- Existence d'impact sur le secteur

Graphique 1: Graphique l'impact de la covid-19 sur la pêche artisanale



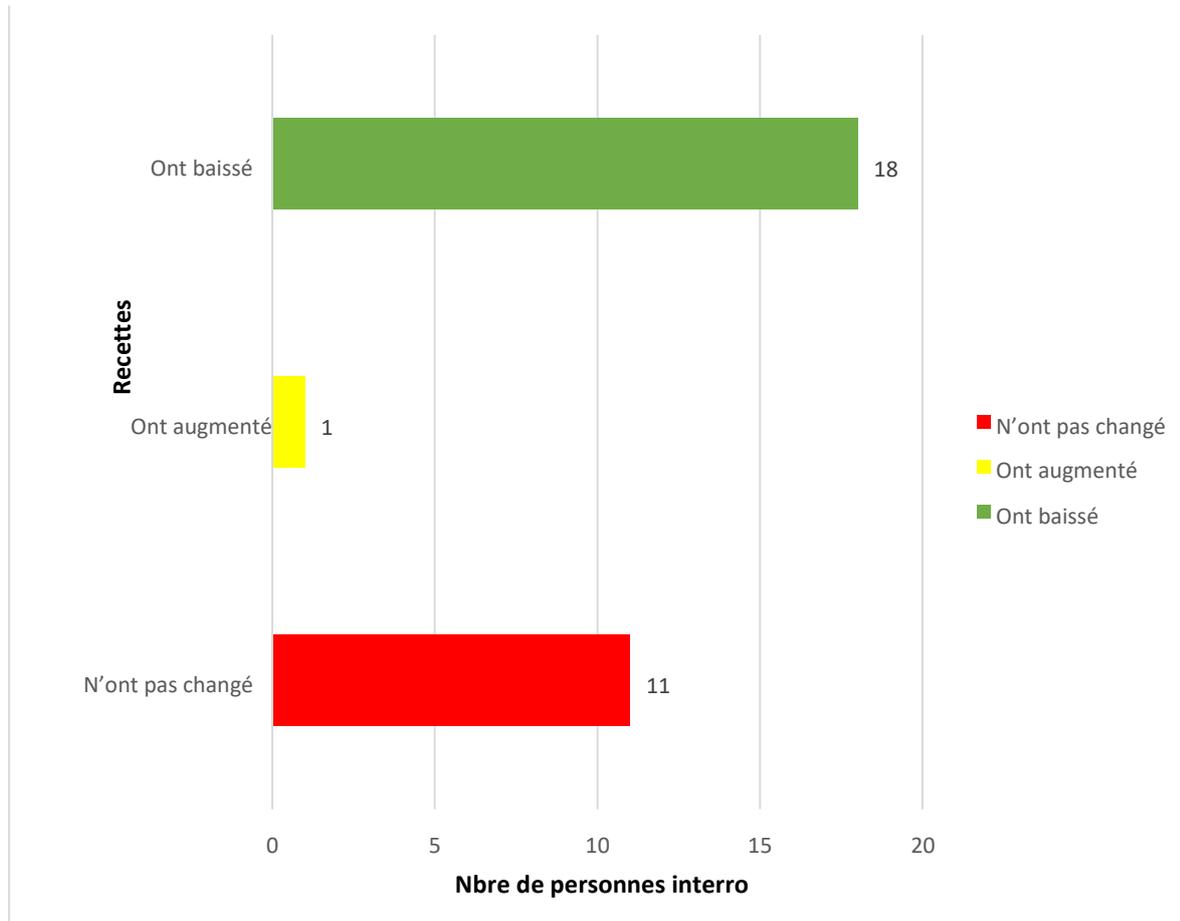
Source : Auteurs

D'après les enquêtes par questionnaire 83% des acteurs de la pêche artisanale sont d'accord que la covid-19 a un impact négatif sur la pêche particulièrement la pêche artisanale (graphique 1). Celui-ci a été marqué par les mesures barrière qui ont empêché certains pêcheurs d'exercer leur activité.

Cet impact négatif s'est répercuté selon les acteurs sur les chaînes de production et de distribution des produits halieutiques mais aussi sur la stabilité socioéconomique des communautés tributaires de la pêche artisanale au Sénégal. Ce qui confirme notre hypothèse 1 et 2.

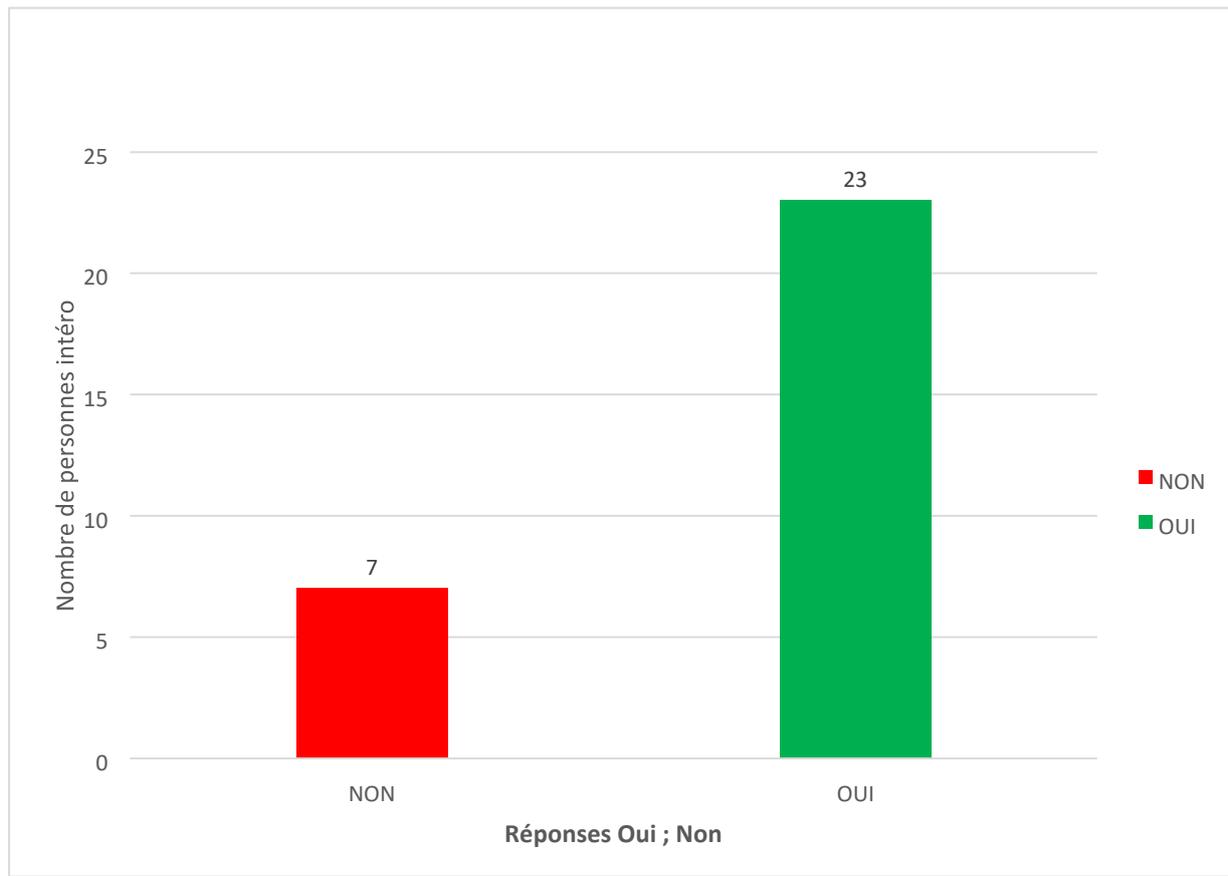
➤ Impact financier

Graphique 2: Graphique sur le comportement des recettes pendant la covid



Source : Auteurs

Graphique 3: Graphique sur la fréquentation en mer pendant la covid



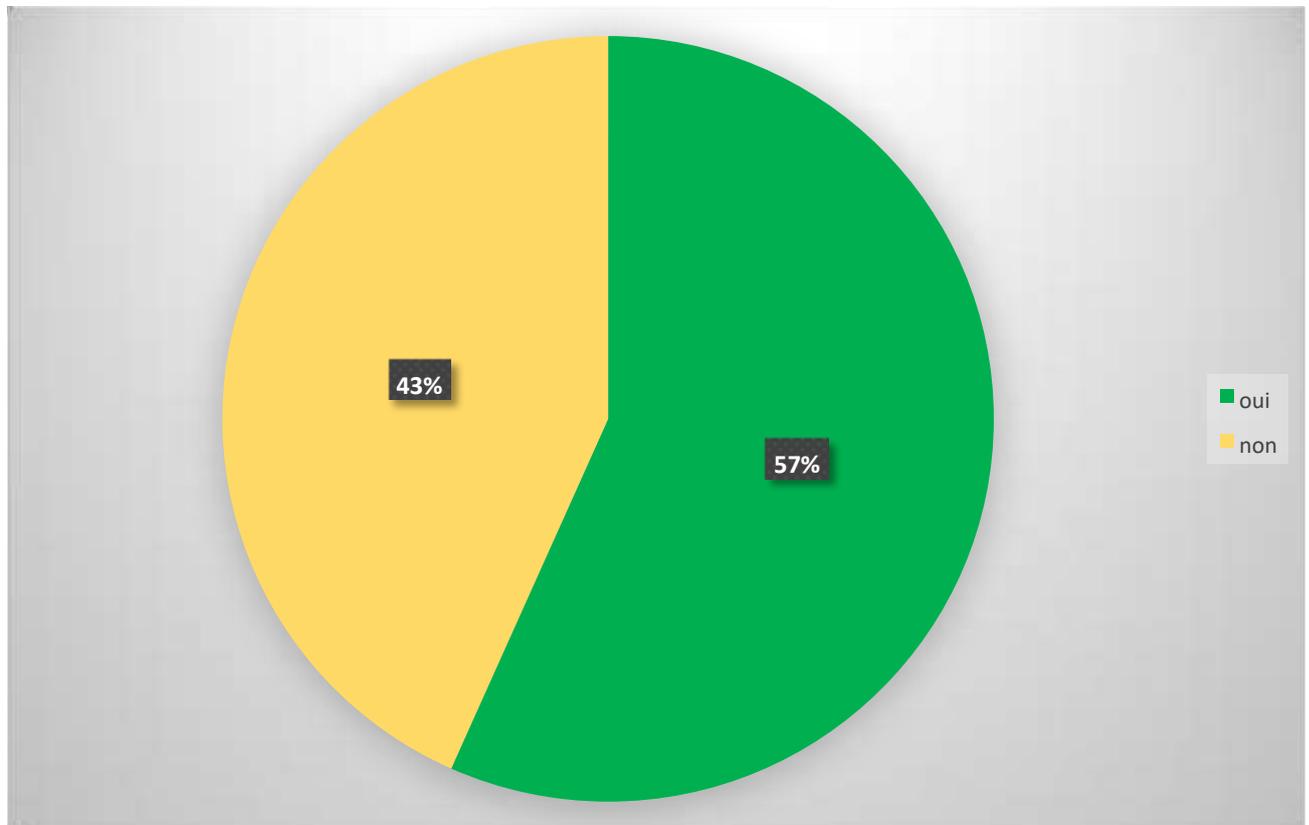
Source : Auteurs

D’après les trente (30) questionnées nous pouvons dire que les recettes ont baissé. Car sur les trente (30) personnes les dix-huit (18) soit 60% ont confirmé que les recettes ont baissé, les onze (11) pour n’ont pas changé et seul une 1 pour ont augmenté (graphique 2). Ce graphique montre clairement que les recettes ont généralement baissé.

D’après le graphique 3 la baisse des recettes pourrait être expliquée par une forte réduction de la fréquentation en mer. En effet 77% des acteurs confirment qu’ils ont réduit leur fréquentation en mer durant la pandémie due certainement aux mesures de restrictions, telles que le couvre-feu, le confinement, la limitation des heures de travail. Sur les 7 jours de la semaine, les pêcheurs n’ont droit d’aller en mer que 3 jours et qu’ils doivent restreindre leur activité dans un intervalle de temps limité (6 heures – 18 heures). La réduction des jours et du temps de pêche a eu un effet négatif sur les captures en quantité. En effet, si les pêcheurs comptabilisent les jours de repos, les jours où ils partent en mer et reviennent sans captures, les jours de marées hautes, les pêcheurs n’ont pas travaillé trois mois pleins durant cette campagne

2.2.2. Evaluation des mesures d'accompagnement

Graphique 4: Graphique sur les mesures d'accompagnement de l'Etat

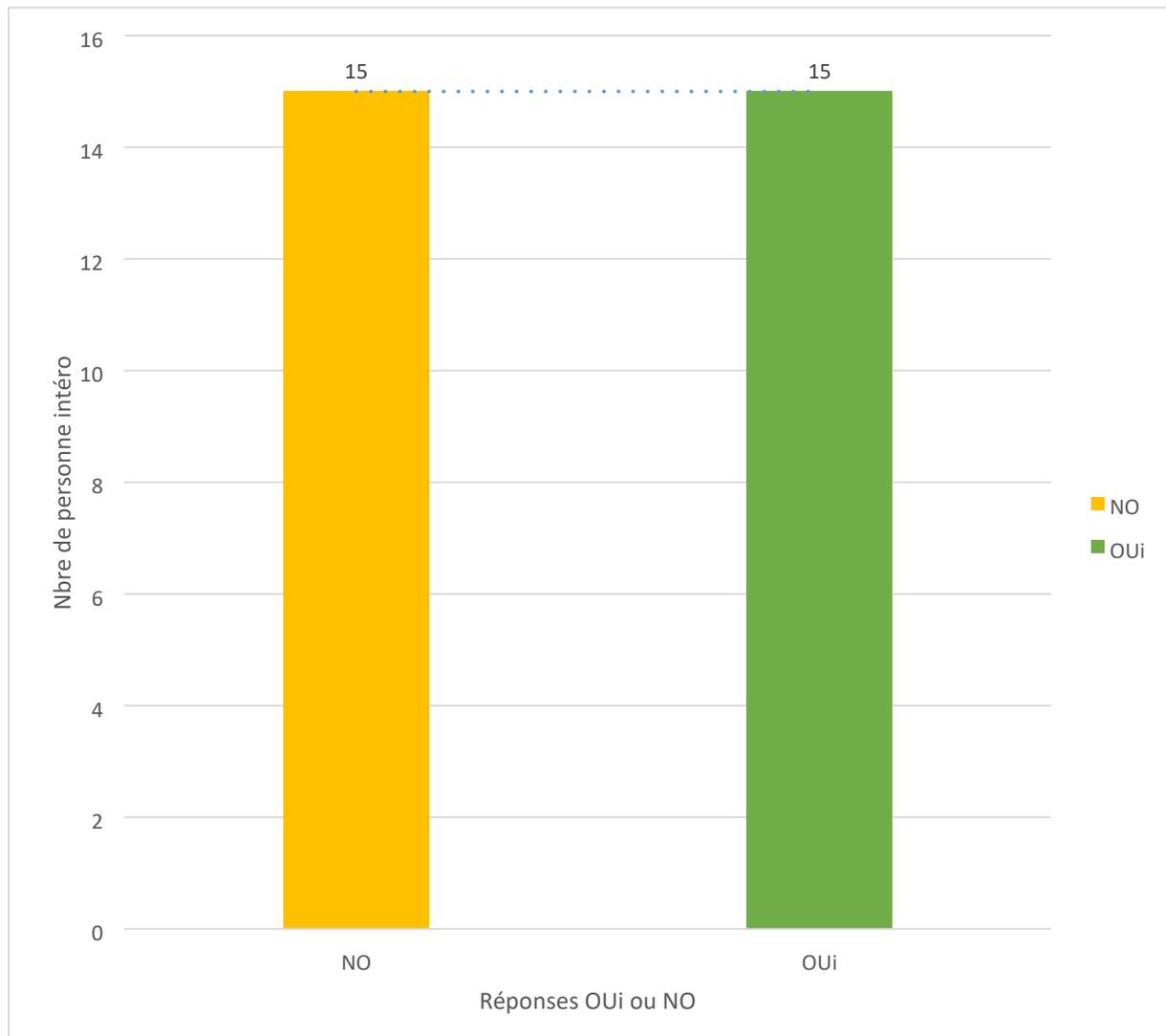


Source : Auteurs

Ce graphique montre que l'Etat a mis en place des mesures d'accompagnement au secteur de la pêche. Effet, 57% des répondants le confirment (graphique 4). D'après les résultats du graphique 5 nous trouvons que 50% de notre échantillon en ont bénéficié. Il s'agit essentiellement des mareyeurs qui appartiennent en généralement à des GIE. C'est grâce à ceux-ci qu'ils ont pu en bénéficier.

Toutefois d'après le graphique 6, 57% des acteurs de la pêche artisanale confirment que les mesures que l'Etat a mises en place ne sont pas efficace résultat confirme l'hypothèse 3.

Graphique 5: Graphique sur le Nombres de personnes bénéficiés



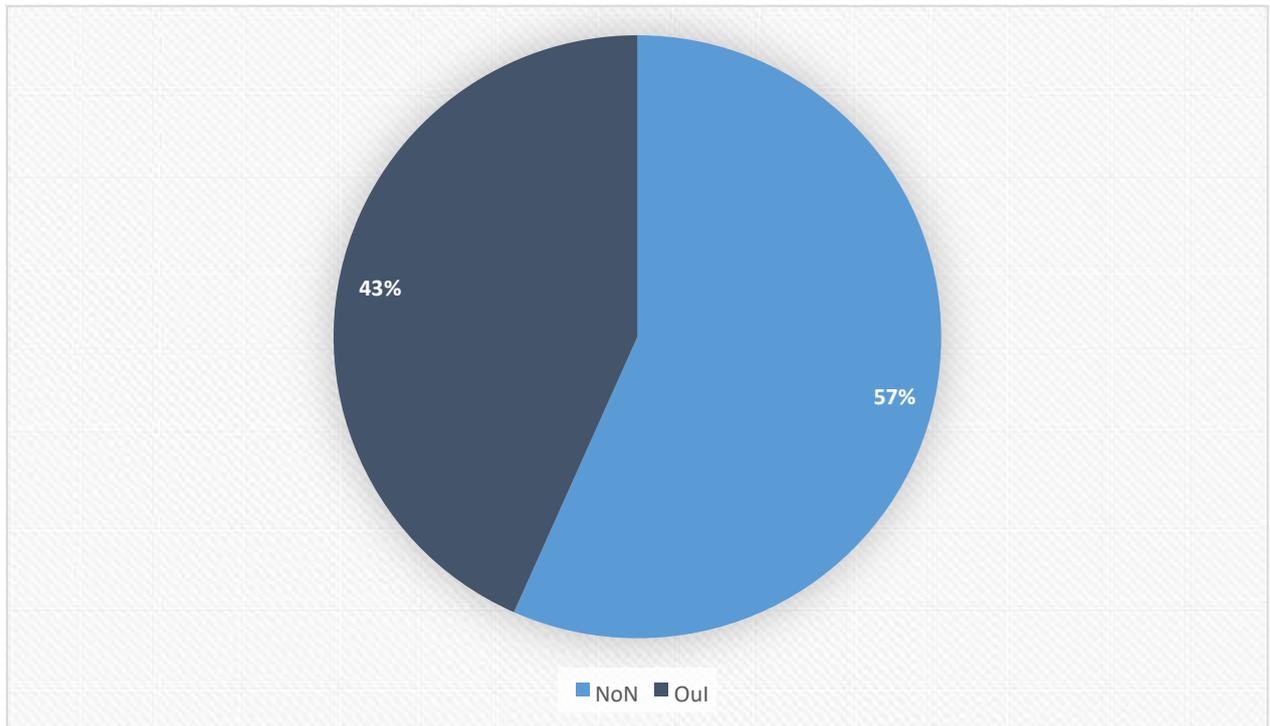
Source : Auteurs

Ce graphique montre que l'Etat a mis en place des mesures d'accompagnement au secteur de la pêche. Effet, 57% des répondants le confirment (graphique 4). D'après les résultats du graphique 5 nous trouvons que 50% de notre échantillon en ont bénéficié. Il s'agit essentiellement des mareyeurs qui appartiennent en généralement à des GIE. C'est grâce à ceux-ci qu'ils ont pu en bénéficier.

Toutefois d'après le graphique 6, 57% des acteurs de la pêche artisanale confirment que les mesures que l'Etat a mises en place ne sont pas efficace résultat confirme l'hypothèse 3. Ce graphique montre clairement que la moitié des acteurs de la pêche artisanale ont bénéficié des mesures d'accompagnement de l'Etat surtout les membres des GIE et des associations.

Pour les autres acteurs c'était de la politique et que seuls les partisans du pouvoir ont bénéficié.

Graphique 6: Graphique sur l'efficacité des mesures que l'Etat a mises en place



Source : Auteurs

Toutefois d'après le graphique 6, 57% des acteurs de la pêche artisanale confirment que les mesures que l'Etat a mises en place ne sont pas efficaces résultat confirme l'hypothèse 3.

2.2.3. Analyse swot

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Contribution à la sécurité alimentaire • Contribution aux exportations • La participation à la stabilité socioéconomique d'une bonne partie des communautés du littoral 	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation des heures de travail • L'octroi des licences de pêche à des navires étrangers • L'absence ou l'insuffisance des chambres de stockage des produits de pêche et des usines de fabrication de glace • Manque de structure de transformation
OPPORTUNITES	MENANCES
<ul style="list-style-type: none"> • Le Sénégal compte plus de 718 km de côte réputées parmi les plus poissonneuses au monde • Un réseau hydraulique dense • La grande biodiversité □ Améliorer la nutrition 	<ul style="list-style-type: none"> • La rareté des produits halieutiques • Difficultés d'acquisition de licences par les pêcheurs artisanaux pour accéder aux zones de pêche des pays de la sous-région • Problème d'infrastructure • La surpêche menace l'océan • La pollution • Concurrence des navires étrangers

Source : Auteurs

- Forces :

Ces forces sont constituées d'atouts sur lesquels la pêche artisanale peut s'appuyer comme levier pour bâtir sa stratégie de développement.

Dans le cadre de la force de la pêche artisanale, nous avons :

La pêche joue aussi un rôle stratégique dans la sécurité économique, alimentaire et sociale, en termes de création d'emplois, de richesses et d'équilibre de la balance commerciale. Elle contribue à hauteur 7,1% au PIB du secteur primaire en 2017 (MBALLO, 2018). Sa valeur commerciale est ainsi évaluée à hauteur de 272466 milliards de franc CFA en 2018 et elle emploie directement ou indirectement plus de 600 000 personnes (DPM, 2018), voire plus comme le rappelle le Pr Demba Sow (2015) entre « 1 600 000 à 2 000 000 de personnes sont

dépendantes du secteur ». La pêche maritime qui réalisait une production de 524 851 tonnes de produits halieutiques en 2018 est structurée autour de deux types : la pêche industrielle (PI) totalement tournée vers l'exportation (avec une part de 24 % des débarquements) et la pêche artisanale (PA) qui assure 76 % des mises à terre (DPM, 2018) et fournit les 94 % des 600 000 emplois directs et indirects (Sow, 2015).

La pêche Contribue aux exportations et participe à la stabilité socioéconomique d'une bonne partie des communautés du littoral

- Faiblesses :

Le couvre-feu de 20h à 6h du matin limite les stratégies des pêcheurs dans l'organisation de la navigation, l'accès aux zones de pêches et de débarquement.

D'abord le dispositif organisationnel des pêcheurs, dans la maximisation de leur prise surtout en période de rareté des ressources, a été modifié par l'état d'urgence, qui confère aux pouvoirs déconcentrés (préfecture, gouvernance) la latitude de prendre des mesures idoines pour limiter la propagation du virus au niveau territorial.

En suite la problématique des 56 bateaux étrangers en quête de promesses de licences de pêche dans la ZEE sénégalaise intervient dans un contexte de raréfaction et de surexploitation des ressources halieutiques.

Enfin l'absence ou l'insuffisance des chambres de stockage des produits de pêche et des usines de fabrique de glace mais aussi le manque de structures de transformation. Nous notons aussi le manque de transformation.

- Opportunités :

Au plan économique et social, le secteur de la pêche joue un rôle important dans l'économie du Sénégal.

Pays ouvert sur l'océan, le Sénégal dispose, d'un littoral de 718 km de côtes réputées parmi les plus poissonneuses du monde.

Par ailleurs, le pays recèle un réseau hydrographique dense :

- Le fleuve Sénégal (1700 km), avec cinq principaux affluents
- Le fleuve Gambie long 1150 km dont 477 km en territoire sénégalais
- Le fleuve Casamance (350 km)
- Le fleuve Sine Saloum (130 Km)

La pêche continue de jouer un rôle capital dans l'alimentation des populations avec une contribution moyenne de près de 70% aux apports nutritionnels en protéines d'origine animale.

La zone maritime sénégalaise se caractérise par une grande diversité biologique. Les ressources exploitées comprennent quatre groupes dont les caractéristiques bioécologiques et l'importance socio-économique sont différentes. Il s'agit des ressources pélagiques hauturières, côtières, démersales côtières et profondes.

Les ressources pélagiques hauturières : Toute la filière thonière sénégalaise et la pêche sportive reposent sur les ressources pélagiques hauturières.

Les ressources pélagiques côtières (plus de 70 % des prises réalisées dans la Zone Économique Exclusive Sénégalaise). Elles constituent l'essentiel des captures de la pêche artisanale ainsi que la part la plus importante de la consommation annuelle per capita en poisson des populations sénégalaises.

Les ressources démersales côtières : comprennent principalement les crustacés (crevette côtière, langouste, crabe, et la plupart des poissons dits nobles du Sénégal (sole, rouget, capitaine, mérrou, dorade, des céphalopodes (poulpe).

Enfin l'améliorer la nutrition : La pêche et l'aquaculture offrent de nombreuses opportunités pour réduire la faim et améliorer la nutrition, atténuer la pauvreté, stimuler la croissance économique et garantir une meilleure utilisation des ressources naturelles.

- Menaces

Un accroissement inconsidéré de la pression sur les ressources halieutiques entraînant de plus en plus de pénurie. Cette raréfaction s'explique aussi par le développement de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

Difficultés d'acquisition de licences par les pêcheurs artisanaux pour accéder aux zones de pêche des pays de la sous-région. Il faut noter aussi la carence d'infrastructures a été avancée par les pêcheurs et mareyeurs.

La surpêche menace l'océan : elle est une réelle menace d'une malnutrition généralisée en Afrique particulièrement au Sénégal. C'est le cas dans le sud du Sénégal, une zone jadis très poissonneuse, ne nourrissent plus son homme.

La pollution : Les centres de pêche du littoral sont souvent très pollués au niveau des plages qui sont de véritables dépotoirs de déchets domestiques de toutes sortes et d'eaux usées. Ainsi nous notons aussi la concurrence des navires étrangers.

2.3. Vérification des hypothèses et implications économiques ou managériales

2.2.1. Vérification des hypothèses

Après avoir exposé ci-dessous les hypothèses de travail, il convient de procéder à leurs vérifications en les confirmant ou en les infirmant.

Hypothèse 1 : Les chaînes de productions et de distributions sont confrontées à d'énormes difficultés consécutives. Cette hypothèse est confirmée. Car 83% des enquêtes par questionnaires confirment que la covid-19 a un effet négatif sur les chaînes de production et de distribution des produits halieutiques

Hypothèse 2 : La covid-19 a un effet négatif sur la stabilité socioéconomique des communautés littorales tributaires. Cette deuxième hypothèse est confirmée. Car 83% des acteurs de la pêche sont d'accord que la pandémie a un choc sur la stabilité socioéconomique des communautés littorales tributaire.

Hypothèse 3 : Les mesures mise en place par l'Etat sont inefficaces. Cette dernière hypothèse est confirmée. D'après graphique 6, 57% des acteurs de la pêche artisanale sont d'accord que les mesures que l'Etat a mises en place ne sont pas efficace.

Après avoir vérifié nos hypothèses nous proposons dans les lignes à suivre quelques recommandations.

2.2.2. Implications managériales

Après avoir identifié les innombrables problèmes que rencontrent les acteurs de la pêche particulièrement la pêche artisanale face à la crise sanitaire, il nous revient de faire des propositions de sortir de crise.

- Développement de structure de conservation et de transformation dans les principaux quais de pêche :

Le poisson frais est une dentée très périssable. Sa conservation et son transport doivent se faire à basse température.

Ainsi, les zones de débarquement des produits doivent disposer de chambres froides à températures positive et négative.

Les marchés doivent également être équipés des mêmes types de chambres froides. Aucune rupture de la chaîne du froid ne doit être constatée lors du transport du poisson. Les camions utilisés doivent être isothermes, réfrigérés ou frigorifiques, conformément aux normes internationales dans ce domaine. Des contrôles sur les routes par la gendarmerie nationale sont envisageables.

L'utilisation des charrettes pour le transport du poisson doit être interdite ou normée. Les fabriques de glace à des fins de conservation des produits halieutiques doivent être normées avec un système de contrôle efficace dans le respect de l'intérêt des uns et des autres

- **Encourager la création d'association de pêcheurs de mareyeurs et transformateurs :**

Il faut que les acteurs de la pêche (pêcheurs, mareyeurs, transformateurs) créent des associations et GIE pour faciliter la mise en œuvre de l'accompagnement de l'état.

- **Mise en place des lignes de crédit spécifique pour développer l'activité de pêche artisanale.**

- **Aller vers une restructuration encadrée du secteur de la PA**

La pléthore des organisations de producteurs et leur faiblesse sont des problèmes dans la PA qui nourrissent très souvent les débats et échanges sur les perspectives de la résilience du secteur. Ce moment de crise peut constituer une opportunité pour les acteurs étatiques et professionnels. Ces derniers pourraient aller vers la réorganisation du secteur de sorte qu'il en résulte une organisation formelle des acteurs et du secteur. Une telle réorganisation pourrait aider à mieux répondre aux besoins de soutiens et d'accompagnement des acteurs.

- **Améliorer la transparence dans la gestion des licences de pêches**

La problématique des 56 bateaux étrangers en quête de promesses de licences de pêche dans la ZEE sénégalaise intervient dans un contexte de raréfaction et de surexploitation des ressources halieutiques d'où la priorité devrait être la rationalisation de l'utilisation de ces derniers au profit de la sécurité alimentaire des sénégalais et la stabilité économique. Elle exige des autorités un effort de transparence sur ces demandes de licences priorisant

Le respect des dispositions réglementaires déclinées dans le « chapitre II. Du droit de pêche » du code de la pêche ;

La prise en compte de l'avis de la commission consultative d'attribution des licences ; La prise en compte des recommandations du Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye – CRODT basées sur l'état actuel des ressources.

- **Renforcer le capital infrastructurel**

Le capital infrastructurel est à renforcer dans les quais de débarquement (fabriques de glace et des chambres froides) et sites de transformation artisanale (approvisionnement en eau, gestion des déchets, espaces de stockage etc.).

CONCLUSION

Notre travail de recherche a porté sur la pêche artisanale face aux défis de la pandémie Covid19 au Sénégal. Il est évertué après nos recherches que la covid-19 a un effet négatif sur la pêche artisanale au Sénégal.

A l'aide des données de l'enquête effectuée auprès des acteurs de la pêche (pêcheurs, mareyeurs et transformateurs), cette étude est parvenue aux résultats démontant, grâce aux statistiques descriptives que les recettes baissées, la fréquentation en mer baissé, étaient due par : les mesures de confinement, couvre-feu, limitation des heures de travail. Il fait aussi la démonstration des conséquences qui se sont manifestées sur les chaînes de production et de distribution des produits halieutiques mais aussi sur la stabilité socioéconomique des communautés littorales tributaires de la pêche artisanale au Sénégal.

Les statistiques et les enquêtes ont montré que la covid-19 a significativement causé la baisse des recettes des produits halieutiques au Sénégal. Cependant, grâce aux analyses, nous remarquons que les mesures d'accompagnement que l'état a mises pour faire face aux effets de la crise sanitaire sur le secteur ne sont pas efficaces. Le secteur de la pêche semble être négligé dans la stratégie de riposte contre la covid-19 au Sénégal. Les analyses précédentes ont permis de dévoiler la réalité du choc économique que subissent les acteurs traduisant ses premiers effets. Du point de vue socio-sanitaire, les conditions de promiscuité des habitations des pêcheurs et leur degré d'interaction sociale devraient susciter l'Etat à soutenir les centres de pêche à l'accès aux masques et produits de lavage des mains pour le respect des mesures barrières dans les espaces de débarquement et les sites de transformations. La distribution des Kits alimentaires de produits de première nécessité inscrits dans le plan de résilience économique et sociale devrait aussi être accélérée pour épauler les familles de pêcheurs en chômage technique.

En somme, l'objectif primordial de ce travail était de déterminer l'effet de la covid-19 sur la pêche artisanale, selon l'hypothèse assignée dans ce travail, on trouve que généralement la covid-19 a un effet négatif sur la pêche artisanale au Sénégal. Ainsi, au regard des observations dégagées ci-haut, nous pouvons dire que notre hypothèse a été confirmée.

Nous ne saurons prétendre avoir tout analysé, ni tout avoir épuisé en ce qui concerne l'impact de la covid-19 sur la pêche artisanale au Sénégal.

Notre réflexion étant limitée reste inachevée. Toutefois, nous croyons qu'elle a de l'intérêt scientifique et nécessite d'être complétée et approfondie par d'autres chercheurs.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

APRAPAM Avril 2017 les menaces sur les ressources et les communautés de pêche artisanale Banque mondiale (2020). « Evaluation de l'impact économique du covid-19 et des réponses politiques en Afrique subsaharienne », rapport du bureau de l'économiste En chef de la région Afrique, 12p. Publié le 9 avril 2020.

COMMODAFRICA, 2020. « Pêche artisanale et Covid-19, une équation difficile à résoudre », Afrique de l'Ouest - Élevage & Pêche, publié le 07 AVRIL 2020.

DIALLO S. (2017). Les causes de la raréfaction des ressources halieutiques, publié le 13 décembre 2017.

Direction des Pêches Maritimes (DMP), 2018. Rapport des résultats généraux des pêches maritimes de 2018, 98p.

Guineematin.com, 2020. « Couvre-feu : le cri de cœur des vendeuses de poissons et pêcheurs du port artisanal de boubinet », publié le 18 mai 2020, consulté le 29 mai 2020.

La pêche au Sénégal 2004-2022.

Le choc économique de la covid-19 sur la pêche artisanale au Sénégal auteure par Rougiyatou Ka 2020.

Lena BA (article publié par AFSA dans son livre « histoires de coronavirus en Afrique : perspectives sur les défis de la covid-19 pour les moyens de subsistance et les systèmes alimentaires) » publié en février 2021.

Mballo D., 2018. Les espèces halieutiques les plus exploitées au Sénégal.

Mémoire online

Message à la Nation du Président Macky Sall du 11 mai 2020.

Ministère de la pêche et de l'économie maritime (MPEM), 2016. « Lettre de politique sectorielle de développement de la pêche et de l'aquaculture (LPSDPA) 2016 – 2023 », 40p.

OMS 2020. « MISE À JOUR DE LA STRATÉGIE COVID19 », 20p.

Situation nationale et mondiale de la Covid-19 à la date du 31 mai 2020.

Sénégal_infoconseil_mpea_aprcu_filière_halieutique.

SOW D., 2015. La pêche artisanale, un levier pour la sécurité alimentaire et l'émergence du Sénégal, en danger, publié le 18 Mai 2015 à 13:24

THIERRY H., 2020. L'Afrique de l'Ouest face au Covid-19, Rapport du Futuribles International, paru le 31 mars 2020, 19p.

TV5 Monde, 2018. « Pénurie de poisson au Sénégal : les pêcheurs et les consommateurs inquiets », publié le 16 septembre 2018.

VALL E. et al. 2020. Effet de COVID-19 sur la production et la commercialisation du lait en Afrique : Les cas de Madagascar, du Burkina Faso et du Sénégal, consulté le 30 mai 2022.

WEBOGRAPHIE :

<http://www.aps.sn/actualites/economie/peche/article/covid-19-des-femmestransformatricesollicitent-un-plan-de-resilience-economique-sociale>

<https://www.worldbank.org/en/region/afr/publication/africas-pulse>

<http://www.commodafrica.com/07-04-2020-peche-artisanale-et-covid-19-uneequationdifficile-resoudre> <https://www.lequotidien.sn/les-causes-de-la-rarefaction-des-ressources-halieutiques/> <https://guineematin.com/2020/05/18/couvre-feu-le-cri-de-coeur-des-vendeuses-de-poissonsetpêcheurs-du-port-artisanal-de-boulbinet/>

<https://www.vivafrik.com/2018/08/04/des-especes-halieutiques-les-plus-exploitees-ausenegal-a18696.html> <https://covid19.sec.gouv.sn/actualites/message-%C3%A0-la-nation-du-pr%C3%A9sidentmacky-salldu-11-mai-2020> <https://www.cutt.ly/7ybwui>

<https://www.covid19.sec.gouv.sn/> https://www.leral.net/Lapeche-artisanale-un-levier-pour-la-securite-alimentaire-et-lemergence-du-Senegal-en-danger_a144815.html

<https://www.futuribles.com/fr/search/?order=relevance&q=L%E2%80%99Afrique+de+1%E2%80%99Ouest+face+au+Covid-19> <https://www.cutt.ly/LybrVZc> <https://www.africa-milk.org/fr/news/effects-of-covid-19-on-milk-production-andmarketingin-africa-reports-from-madagascar-burkina-faso-and-senegal>

https://www.memoireonline.com/04/22/12897/m_Analyse-des-facteurs-determinants-lavariation-des-prix-des-denrees-alimentaires-pendant-la-perio18.html

<https://www.cocidev.org> <https://www.Ipar.sn> <https://www.aprapam.org>

<https://ikagel.com/la-peche-au-senegal#> <https://.ntiposoft.com>

<www.https://Senbaxatal.com> https://www.memoireonline.com/04/22/12897/m_Analyse-des-facteurs-determinants-lavariation-des-prix-des-denrees-alimentaires-pendant-la-perio5.html <www.htts//.wikipedia.org>

ANNEXE

Questionnaire sur le secteur de la pêche artisanale Etes-vous ?

Homme

Femme

-La pandémie de la covid-19 a-t-elle impacté votre activité ?

Oui

Non

-Si oui, de quelle façon ?

-Pendant la covid-19 comment les recettes se sont comportées ?

Ont baissé

Ont augmenté

N'ont pas changé

-Votre fréquentation en mer a-t-elle baissé ?

Oui

Non

-Si oui, pourquoi ?

L'Etat a-t-il mis en place des mesures d'accompagnement pour votre secteur ?

Oui

Non

-Si oui, en avez-vous bénéficié ?

Oui

Non

-Si non, pourquoi ?

Est-ce que les mesures que l'Etat a mises en place sont efficace ?

Oui

Non

Quel est l'effet de la covid-19 sur les chaînes de production et de distribution des produits halieutiques ?

Positif

Négatif

Quel est l'effet de la stabilité socioéconomique des communautés littorales tributaires de la pêche artisanale ?

Positif

Négatif

TABLE DES MATIERES

DEDICACE	i
REMERCIEMENTS	ii
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	iii
LISTE DES ILLUSTRATIONS	v
RESUME	vi
SOMMAIRE	vii
PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE ET REVUE DE LA LITTERATURE	3
CHAPITRE 1 : CADRE THEORIQUE.....	5
1.1. Contexte et problématique	5
1.1.1. Contexte	5
1.1.2. Problématique et question de recherche.....	9
1.2. Objectifs et hypothèses	11
1.2.1. Objectifs et de recherche.....	11
1.2.2. Hypothèses de travail	11
Conclusion	11
CHAPITRE 2 : REVUE DE LA LITTERATURE.....	12
2.1. Cadre conceptuel.....	12
2.2. Revue des points sur la problématique	18
Conclusion	20
DEUXIEME PARTIE : CADRES METHODOLOGIQUE ET ANALYTIQUE	21
CHAPITRE 1 : CADRE METHODOLOGIQUE.....	23
1.1. Présentation du domaine de l'étude	23
1.1.1. Environnement de l'étude	24
1.1.2. Cadre organisationnel	26
1.2. Techniques de recherche	33
1.2.1. Recueil des données	33
1.2.2. Méthode d'analyse des données.....	34
Conclusion	34
CHAPITRE 2 : CADRE ANALYTIQUE	35
2.1. Description de l'échantillon.....	35
2.2. Présentation et discussion des résultats.....	36
2.2.1. Analyse de l'impact	36

2.2.2. Evaluation des mesures d'accompagnement.....	39
2.2.3. Analyse swot.....	42
2.3. Vérification des hypothèses et implications économiques ou managériales	45
2.2.1. Vérification des hypothèses	45
2.2.2. Implications managériales.....	45
CONCLUSION.....	48
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	viii
ANNEXE	xi
TABLE DES MATIERES	xii